

Royaume du Maroc



HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵔⵜ | ⵙⴰⵏⵓⵔ

Direction Régionale de l'Oriental

Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population de la région de l'Oriental



Juin 2026

Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population de la région de l'Oriental

Juin 2026

SOMMAIRE

Préface	5
Principaux indicateurs démographiques et socio-économiques de la population.....	7
Principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2024 dans la région de l'Oriental.....	11
Chapitre I : Caractéristiques démographiques de la population	13
1- Accroissement démographique et répartition spatiale de la population	15
2- Structure de la population selon l'âge et le sexe	18
3- État matrimonial de la population	24
4- Fécondité	27
Chapitre II : Éducation et expressions linguistiques	29
1. Éducation	31
1-1. Scolarisation.....	31
1-2. Niveau d'étude	32
1-3. Langues lues et écrites	34
1-4. Analphabétisme	35
2. Expressions linguistiques utilisées	36
Chapitre III : Handicap et couverture médicale	39
1. Handicap	41
2. Couverture médicale	43
Chapitre IV : Utilisation des technologies de l'information et de la communication.....	45
1. Utilisation d'internet.....	47
2. Possession d'un téléphone mobile personnel.....	50
3. Possession d'un ordinateur personnel.....	50
Chapitre V : Activité économique	53
1. Activité	55
2. Statut dans la profession.....	59
3. Chômage.....	60
Chapitre VI : Ménages et caractéristiques de leurs chefs	63
1. Évolution du nombre et de la taille des ménages	65
2. Caractéristiques démographiques et socio-économiques des chefs de ménages	66
2-1. Chefs de ménages selon le sexe	66
2-2. Chefs de ménages selon les tranches d'âge	67
2-3. Chefs de ménages selon l'état matrimonial	68
2-4. Analphabétisme chez les chefs de ménages	69
2-5. Niveau d'étude des chefs de ménages	70
2-6. Handicap chez les chefs de ménages	71
2-7. Caractéristiques de l'emploi des chefs de ménages	72
Chapitre VII : Conditions d'habitation des ménages	75
1. Type de logement	77
2. Ancienneté des logements	78
3. Statut d'occupation du logement	79
4. Occupation du logement	80
5. Équipements du logement	81
6. Mode d'évacuation des déchets ménagers	84
Annexes	85
Concepts et définitions	87
Tableaux statistiques	97

Préface

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, contenues dans la Lettre Royale adressée à Monsieur le Chef du Gouvernement relative au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2024, et conformément aux recommandations des Nations Unies préconisant la réalisation de cette opération au moins une fois tous les dix ans, le Haut-Commissariat au Plan, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, a réalisé le septième recensement général de notre pays au cours du mois de septembre 2024.

Cette grande opération nationale a constitué une étape fondamentale au renforcement du système statistique national, elle a ainsi permis de fournir une base de données précise et actualisée sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population ainsi que sur les conditions d'habitation des ménages, et ce au niveau des différents niveaux territoriaux.

Les principaux objectifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Déterminer la population légale du Royaume au niveau national et au niveau de toutes les unités territoriales du Royaume ;
- ✓ Fournir des données sur les différentes caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population du Royaume ;
- ✓ Identifier les conditions d'habitation des ménages et les caractéristiques du parc de logements du Royaume ;
- ✓ Constituer l'échantillon principal nécessaire à la réalisation des enquêtes statistiques entre deux recensements successifs.

Afin d'assurer la réussite de cette grande opération nationale, l'ensemble des moyens technologiques, organisationnels et communicationnels a été mobilisé à toutes les étapes de sa réalisation. Par ailleurs, ce recensement a été conçu et exécuté conformément aux normes méthodologiques, conceptuelles et procédurales adoptées par les Nations Unies.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 constitue une véritable rupture avec les recensements précédents, notamment par l'adoption d'une digitalisation de toutes les étapes de sa réalisation à travers :

- La réalisation des travaux cartographiques digitalisés du territoire national et des établissements économiques à l'aide d'un système d'information géographique mobile. Cette approche a permis d'actualiser le contenu de l'ensemble des cartes numériques en utilisant des tablettes numériques et d'images satellitaires, de subdiviser le territoire national en districts de recensement et de géoréférencer l'ensemble des bâtiments, des établissements économiques et des équipements de base des collectivités territoriales ;
- La création d'une plateforme numérique pour enregistrer et sélectionner les candidats désirant participer au recensement de 2024 ;
- La formation des participants au recensement en deux phases, la première a permis une formation théorique à distance suivie d'une formation pratique utilisant des tablettes électroniques. Cette dernière a été réalisée en présentiel en trois sessions, permettant la formation de 55.000 participants au niveau du Royaume ;

- La collecte des données à l'aide de tablettes électroniques équipées de programmes informatiques intégrés permettant la saisie instantanée des données. Ce système a permis de garantir la transmission sécurisée des données vers les serveurs centraux de gestion. Parallèlement, l'utilisation d'applications web a permis le suivi en temps réel des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs sur le terrain.

Outre l'approche numérique que le Haut-Commissariat au Plan a suivie pour la réalisation de cette opération, une nouvelle méthodologie a été adoptée pour la collecte des données en utilisant deux questionnaires :

- ✓ Un questionnaire court destiné à l'ensemble des ménages, permettant de recueillir les données relatives aux structures démographiques, aux caractéristiques de logements et aux phénomènes rares tels que la migration internationale et la mortalité;
- ✓ Un questionnaire détaillé destiné à un échantillon représentant 30% des ménages, couvrant de nouveaux thèmes tels que la couverture médicale, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les questions environnementales. Il permet également d'approfondir l'étude des thèmes traditionnels du recensement tels que la fécondité, le handicap, l'analphabétisme, l'éducation, l'activité économique, la mobilité et les conditions d'habitation des ménages.

La nouvelle approche numérique et méthodologique adoptée pour la réalisation du recensement de 2024 a permis de réduire la durée consacrée au traitement et à la diffusion des résultats, ainsi que d'éliminer les coûts liés à l'impression, au transport, au traitement et à l'archivage des questionnaires papier.

Pour l'élaboration d'une base solide pour l'élaboration des plans et des stratégies de développement territorial, il est devenu nécessaire de procéder à une analyse approfondie des données démographiques et

socio-économiques propres à la région de l'Oriental et à ses provinces permettant de fournir aux décideurs, planificateurs et acteurs une vision précise et actualisée de la réalité et des caractéristiques de la population de la région.

La présente publication s'inscrit dans le cadre d'une série de publications du Haut-Commissariat au Plan visant la valorisation des résultats du Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2024 au niveau territorial, à travers une lecture analytique des principaux indicateurs démographiques, sociales et économiques de la région de l'Oriental, en mettant en évidence les disparités enregistrées entre les milieux urbain et rural ainsi qu'entre les deux sexes. Des présentations graphiques ont également été présentées afin de faciliter la compréhension de ces caractéristiques et disparités.

Cette publication s'articule autour de sept axes principaux, à savoir :

- ✓ Caractéristiques démographiques de la population ;
- ✓ Education et expressions linguistiques ;
- ✓ Handicap et couverture médicale ;
- ✓ Utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- ✓ Activité économique ;
- ✓ Ménages et caractéristiques de leurs chefs ;
- ✓ Conditions d'habitation des ménages.

En mettant ce document à la disposition des différents utilisateurs, la Direction Régionale du Haut-Commissariat au Plan de la région de l'Oriental réaffirme sa disponibilité permanente à fournir toute information nécessaire dans le cadre de ses missions et de ses attributions.

Principaux indicateurs démographiques et socio-économiques de la population

Caractéristiques démographiques

Population légale	2.294.665 habitants
Taux d'accroissement annuel moyen 2014-2024 (%)	-0,09
Taux d'urbanisation (%)	65,6
Densité de la population	25,5 habitants par Km ²
Taille moyenne des ménages	3,9 personnes/ménage
Âge moyen singulier au mariage	29,4 ans
Indicateur conjoncturel de fécondité	1,73 enfant par femme
Taux de célibat définitif à 55 ans (%)	12,4

Analphabétisme et scolarisation

Taux d'analphabetisme (%)	
Région de l'Oriental	28,3
Royaume	24,8
Taux d'analphabetisme des femmes (%)	
Région de l'Oriental	36,3
Royaume	32,4
Taux de scolarisation des enfants âgés entre 6 et 11 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 (%)	
Région de l'Oriental	95,0
Royaume	95,8

Handicap

Taux de prévalence du handicap (%)	
Région de l'Oriental	5,9
Royaume	4,8
Taux de prévalence du handicap selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge (%)	
Milieu urbain	5,6
Milieu rural	6,3
Masculin	5,8
Féminin	5,9
60 ans et plus	20,7

Couverture médicale

Taux de couverture médicale (%)	
Région de l'Oriental	70,8
Royaume	69,8
Taux de couverture médicale selon le milieu de résidence (%)	
Milieu urbain	69,6
Milieu rural	73,0

Activité économique

Taux net d'activité (%)	
Région de l'Oriental	37,6
Royaume	41,6
Taux de chômage (%)	
Région de l'Oriental	30,4
Royaume	21,3
Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe (%)	
Milieu urbain	29,9
Milieu rural	31,7
Masculin	28,9
Féminin	38,0

Caractéristiques des chefs de ménages

Chefs de ménages féminins (%)	
Région de l'Oriental	20,7
Royaume	19,2
Taux d'analphabétisme des chefs de ménages (%)	
Région de l'Oriental	37,1
Royaume	32,5
Milieu urbain	29,1
Milieu rural	54,1
Masculin	31,2
Féminin	59,1
Taux du chômage des chefs de ménages (%)	
Région de l'Oriental	19,5
Royaume	12,4
Milieu urbain	17,4
Milieu rural	23,7
Masculin	19,1
Féminin	24,7

Conditions d'habitation des ménages

Ménages propriétaires ou accédant à la propriété (%)	
Région de l'Oriental	68,6
Royaume	69,4
Ménages locataires (%)	
Région de l'Oriental	14,2
Royaume	19,7
Ménages dont les logements sont raccordés au réseau d'eau potable (%)	
Région de l'Oriental	78,5
Royaume	82,9
Ménages dont les logements sont raccordés à l'électricité (%)	
Région de l'Oriental	96,9
Royaume	97,1
Ménages dont les logements sont raccordés au réseau public d'évacuation des eaux usées (%)	
Région de l'Oriental	65,7
Royaume	65,4

Principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2024 dans la région de l'Oriental

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 mettent en évidence un ensemble de transformations démographiques, sociales et économiques caractérisant la région de l'Oriental au cours de la dernière décennie. Ces évolutions traduisent le processus de transition démographique que connaît la région, ainsi que la persistance de certaines disparités territoriales entre provinces et entre milieux urbain et rural. Ces données constituent également une base de référence essentielle pour comprendre les dynamiques de l'évolution démographique et sociale de la région et pour orienter les politiques publiques et les programmes de développement territorial.

Premièrement, la région a enregistré un ralentissement notable du rythme de croissance démographique. Sa population s'est établie à environ 2,29 millions d'habitants en 2024 contre environ 2,31 millions d'habitants en 2014, soit un taux d'accroissement annuel moyen de -0,09%. Cette évolution traduit un fléchissement de la dynamique démographique par rapport à la décennie précédente principalement lié à la baisse des niveaux de fécondité ainsi qu'à l'effet des mouvements migratoires entre la région et les autres régions.

Deuxièmement, le processus d'urbanisation s'est poursuivi dans la région, le taux d'urbanisation atteint 65,6%, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, cette dynamique urbaine s'est accompagnée d'un recul plus marqué de la population en milieu rural comparativement au milieu urbain, traduisant la poursuite des transformations territoriales liées à la redistribution de la population et à la migration interne.

Troisièmement, la structure par âge de la population connaît une transformation progressive caractérisée par une diminution du poids des jeunes et une augmentation de la proportion des personnes âgées. En effet, la part des personnes âgées de 60 ans et plus s'est élevée à 16,2% en 2024 contre 10,2% en 2014, traduisant une accélération du phénomène de vieillissement démographique dans la région et soulevant de nouveaux défis liés à la protection sociale et aux services de santé.

Quatrièmement, les données font apparaître une amélioration relative des indicateurs d'éducation, notamment avec un taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans de 95,0% au cours de l'année scolaire 2023-2024. Les taux d'analphabétisme ont également enregistré un recul notable par rapport à 2014 en particulier chez les femmes vivant en milieu rural, bien que des disparités persistent entre les deux sexes et les deux milieux de résidence.

Cinquièmement, sur le plan du marché du travail, la région demeure confrontée à plusieurs défis liés à l'intégration de la population dans l'activité économique. Le taux net d'activité s'est établi à 37,6%, soit un niveau inférieur à la moyenne

nationale, reflétant une faible participation des larges tranches de la population dans l'activité économique notamment les femmes.

Enfin, les résultats mettent en évidence une amélioration de certains indicateurs des conditions de vie, en particulier en matière d'accès des ménages aux équipements de base tels que l'électricité et l'eau potable. Toutefois, des disparités territoriales persistent encore entre provinces ainsi qu'entre milieux urbain et rural.

D'une manière générale, les résultats du recensement montrent que la région de l'Oriental traverse une phase de transition démographique et sociale caractérisée par un ralentissement de la croissance de la population, une accélération du vieillissement et une amélioration de certains indicateurs sociaux, parallèlement à la persistance de quelques défis liés au développement économique et à l'équilibre territorial. Ces constats soulignent l'importance d'adopter des politiques de développement territorial prenant en compte les spécificités démographiques et sociales de la région.

Chapitre I

Caractéristiques démographiques de la population

Ce chapitre présente les principales caractéristiques démographiques de la population de la région de l'Oriental sur la base des données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, en les comparant aux résultats du recensement de 2014, afin de mettre en évidence les transformations qu'a connues la dynamique de la population de la région au cours de la dernière décennie. L'analyse repose sur un ensemble d'indicateurs démographiques fondamentaux relatifs à l'évolution de l'effectif de la population et à sa répartition spatiale, à sa structure par âge et par sexe, ainsi qu'aux caractéristiques liées à l'état matrimonial et aux niveaux de fécondité. Elle met également en évidence les disparités entre les deux milieux de résidence et entre la préfecture et les provinces de la région, tout en comparant certains indicateurs avec le niveau national.

Les données disponibles révèlent l'émergence d'un nombre de transformations démographiques importantes durant la période 2014–2024, notamment le ralentissement du rythme de croissance de la population et la diminution du poids relatif des groupes d'âge jeunes contre une augmentation de la proportion des personnes âgées, traduisant ainsi une accélération du processus de transition démographique dans la région. Ces données mettent également en évidence la persistance de certaines disparités territoriales dans la répartition de la population entre les différentes provinces de la région ainsi qu'entre les milieux urbain et rural, ce qui nécessite une lecture attentive de ces indicateurs afin de comprendre les dynamiques démographiques en cours et leurs implications sur les exigences du développement économique et social dans la région.

1-Accroissement démographique et répartition spatiale de la population

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, la population légale de la région de l'Oriental s'est établie à 2.294.665 habitants contre 2.314.346 habitants en 2014, soit une diminution de 19.681 habitants au cours des dix dernières années.

Au cours de la période 2014-2024, la région a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de -0,09% contre 0,96% durant la période 2004-2014, ce qui traduit un ralentissement marqué de la dynamique démographique par rapport à la décennie précédente.

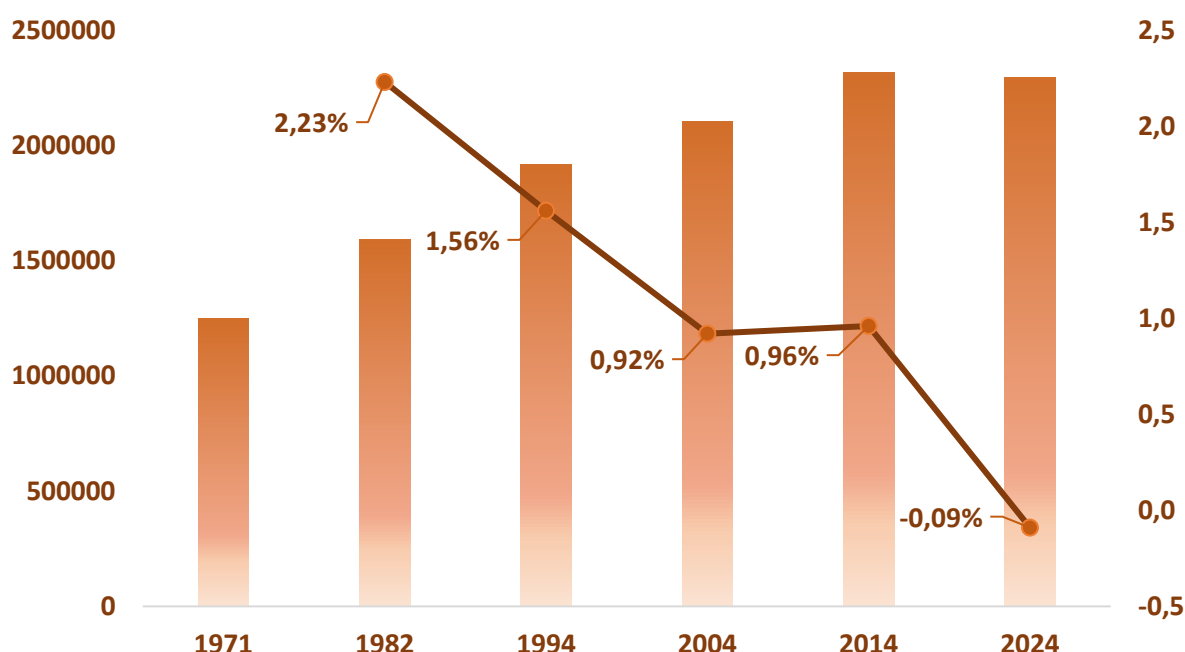
Par ailleurs, la population de la région représente 6,2% de l'ensemble de la population nationale en 2024.

Répartition de la population de la région de l'Oriental par milieu de résidence selon les recensements de 2014 et 2024

	RGPH 2014	RGPH 2024	Taux d'Accroissement Annuel Moyen (%)
Urbain	1 513 911	1 505 714	-0,05
Rural	800 435	788 951	-0,14
Total	2 314 346	2 294 665	-0,09

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

Évolution de la population et taux d'accroissement annuel moyens

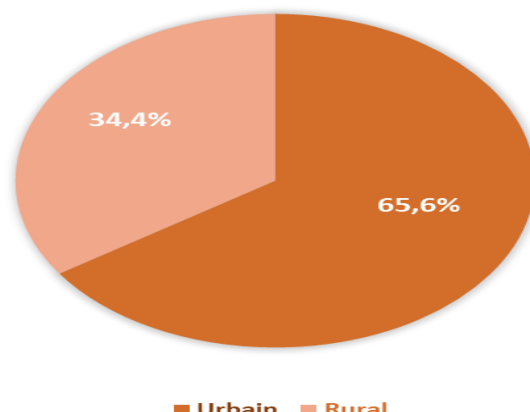


Le nombre de la population résidant en milieu urbain a atteint 1.505.714 habitants en 2024 contre 1.513.911 habitants en 2014, enregistrant ainsi une diminution de 8.197 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de -0,05%.

En ce qui concerne le milieu rural, sa population est passée de 800.435 habitants en 2014 à 788.951 habitants en 2024, soit une baisse de 11.484 habitants, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de -0,14%.

Malgré cette diminution du nombre d'habitants dans les deux milieux, le taux d'urbanisation a légèrement progressé, passant de 65,4% en 2014 à 65,6% en 2024, soit une augmentation modérée de 0,2 point de pourcentage. Ce niveau demeure supérieur à la moyenne nationale établie à 62,8%. Il convient également de noter que le rythme de recul démographique a été plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Répartition de la population de la région de l'Oriental selon le milieu de résidence (RGPH 2024)



Répartition de la population de la région de l'Oriental par préfecture, provinces et milieu de résidence

Préfecture et Provinces de la région	RGPH 2014				RGPH 2024				Taux d'Accroissement Annuel Moyen 2014-2024 (%)
	Marocains	Étrangers	Population	Ménages	Marocains	Étrangers	Population	Ménages	
Région de l'Oriental (Ensemble)	2 310 392	3 954	2 314 346	494 530	2 291 040	3 625	2 294 665	575 015	-0,09
Province de Berkane	288 530	607	289 137	66 372	283 538	523	284 061	75 643	-0,18
Province de Driouch	211 020	39	211 059	43 935	188 047	144	188 191	48 849	-1,14
Province de Figuig	138 284	41	138 325	28 439	144 404	47	144 451	34 105	0,43
Province de Guercif	216 642	75	216 717	40 666	215 804	33	215 837	47 538	-0,04
Province de Jerada	108 628	99	108 727	20 983	103 413	114	103 527	23 833	-0,49
Province de Nador	564 943	483	565 426	125 951	565 542	445	565 987	146 090	0,01
Préfecture d'Oujda-Angad	549 280	2 487	551 767	124 508	570 230	2 224	572 454	148 929	0,37
Province de Taourirt	233 065	123	233 188	43 676	220 062	95	220 157	50 028	-0,57
Région de l'Oriental (Urbain)	1 510 342	3 569	1 513 911	338 419	1 502 501	3 213	1 505 714	390 123	-0,05
Province de Berkane	182 210	480	182 690	43 107	175 056	454	175 510	47 657	-0,40
Province de Driouch	56 012	12	56 024	12 485	58 340	7	58 347	15 371	0,41
Province de Figuig	69 085	37	69 122	15 123	76 363	40	76 403	18 497	1,01
Province de Guercif	90 828	52	90 880	18 779	80 683	20	80 703	18 585	-1,18
Province de Jerada	66 026	82	66 108	13 550	62 610	112	62 722	15 363	-0,52
Province de Nador	392 189	434	392 623	89 910	387 978	400	388 378	103 050	-0,11
Préfecture d'Oujda-Angad	503 917	2 357	506 274	115 521	516 056	2 094	518 150	137 182	0,23
Province de Taourirt	150 075	115	150 190	29 944	145 415	86	145 501	34 418	-0,32
Région de l'Oriental (Rural)	800 050	385	800 435	156 111	788 539	412	788 951	184 892	-0,14
Province de Berkane	106 320	127	106 447	23 265	108 482	69	108 551	27 986	0,20
Province de Driouch	155 008	27	155 035	31 450	129 707	137	129 844	33 478	-1,76
Province de Figuig	69 199	4	69 203	13 316	68 041	7	68 048	15 608	-0,17
Province de Guercif	125 814	23	125 837	21 887	135 121	13	135 134	28 953	0,72
Province de Jerada	42 602	17	42 619	7 433	40 803	2	40 805	8 470	-0,43
Province de Nador	172 754	49	172 803	36 041	177 564	45	177 609	43 040	0,27
Préfecture d'Oujda-Angad	45 363	130	45 493	8 987	54 174	130	54 304	11 747	1,79
Province de Taourirt	82 990	8	82 998	13 732	74 647	9	74 656	15 610	-1,05

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

Au niveau provincial, cinq provinces de la région de l'Oriental ont enregistré une diminution de leur population au cours de la période intercensitaire 2014-2024. Il s'agit des provinces de Driouch, Taourirt, Jerada, Berkane et Guercif, dont les taux d'accroissement annuel moyens ont atteint respectivement -1,14%, -0,57%, -0,49%, -0,18% et -0,04%.

En revanche, la province de Figuig, la préfecture d'Oujda-Angad et la province de Nador ont enregistré une augmentation de leur population au cours de la même période, avec des taux d'accroissement annuel moyens respectifs de 0,43%, 0,37% et 0,01%.

S'agissant de la répartition spatiale de la population, la préfecture d'Oujda-Angad et la province de Nador concentrent à elles seules 49,6% de la population totale de la région en 2024, traduisant ainsi une concentration démographique notable dans ces deux territoires. Par ailleurs, la ville d'Oujda regroupe à elle seule 33,6% de l'ensemble de la population urbaine de la région de l'Oriental.

Les données détaillées selon le milieu de résidence révèlent des disparités territoriales marquées entre provinces en matière de dynamique démographique dans les milieux urbain et rural. Alors que certaines provinces ont enregistré une croissance positive de la population en milieu urbain, notamment Figuig (+1,01%), Driouch (+0,41%) et la préfecture d'Oujda-Angad (+0,23%), les provinces de Driouch (-1,76%) et Taourirt (-1,05%) ont connu des baisses significatives en milieu rural. Certaines provinces ont affiché des taux d'accroissement positifs en milieu rural, en particulier la préfecture d'Oujda-Angad (+1,79%) et la province de Guercif (+0,72%).

Le recul démographique observé au niveau de la région au cours de la période 2014-2024 apparaît plus prononcé en milieu rural, ce qui met en évidence la persistance des déséquilibres territoriaux dans la répartition de la population. Les résultats confirment l'existence de dynamiques démographiques hétérogènes entre les provinces et à l'intérieur même de chaque province selon le milieu de résidence.

2-Structure de la population selon l'âge et le sexe

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 mettent en évidence des transformations notables dans la structure par âge de la population de la région de l'Oriental par rapport au recensement de 2014, se traduisant principalement par une diminution du poids des groupes d'âge jeunes au profit d'une augmentation de la proportion des personnes âgées.

La part des enfants (0-14 ans) s'est établie à 25,2% de la population totale de la région en 2024 contre 26,5% en 2014, enregistrant ainsi une baisse de 1,3 point de pourcentage. Cette proportion demeure inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 26,5%. Des disparités apparaissent selon le milieu de résidence et le sexe, la proportion des enfants en milieu rural (27,7%) dépasse celle du milieu urbain (23,9%), soit un écart de 3,8 points de pourcentage. Par ailleurs, la part des garçons (26,6%) au sein de cette catégorie dépasse celle des filles (23,8%), avec un écart de 2,8 points. Selon les provinces, la proportion des enfants dépasse la moyenne régionale et nationale dans les provinces de Figuig (30,4%), Guercif (28,8%) et Taourirt (26,8%).

En parallèle, la part de la population en âge d'activité (15-59 ans) a reculé, passant de 63,3% en 2014 à 58,6% en 2024 (59,7% au niveau national), soit une diminution de 4,7 points de pourcentage. Cette proportion atteint 59,3% en milieu urbain contre 57,3% en milieu rural, tandis que la province de Figuig enregistre le niveau le plus faible au sein de cette catégorie (56,7%).

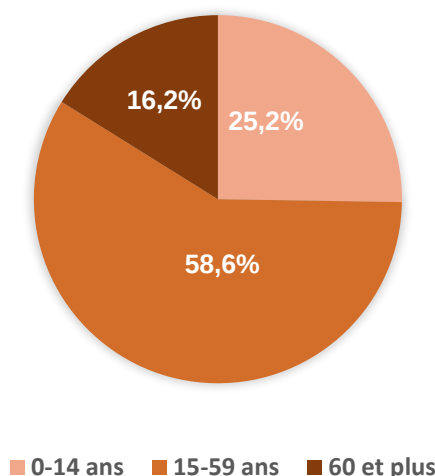
Quant à la part de la population âgée de 60 ans et plus, elle a connu une progression notable, étant passée de 10,2% en 2014 à 16,2% en 2024, soit une augmentation de 6 points de pourcentage, dépassant ainsi la moyenne nationale établie à 13,8%. La part de cette catégorie atteint ses niveaux les plus élevés dans la province de Berkane (18,6%), suivie de la préfecture d'Oujda-Angad (18,1%), puis de la province de Driouch (17,7%).

Répartition de la population de la région de l'Oriental par grands groupes d'âges (%)

	RGPH 2014	RGPH 2024
0-14 ans	26,5	25,2
15-59 ans	63,3	58,6
60 ans et plus	10,2	16,2

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

Répartition de la population de la région de l'Oriental par grands groupes d'âges



Les données détaillées relatives à la structure par âge de la population dans la région de l'Oriental mettent en évidence la poursuite de la diminution des groupes d'âge jeunes entre les deux derniers recensements. Ainsi :

- La proportion des enfants est passée de 26,5% en 2014 à 25,2% en 2024 ;
- La part de la population âgée de 15 à 24 ans a reculé de 18,2% à 14,8% (soit une baisse de 3,4 points) ;
- La proportion des personnes âgées de moins de 30 ans est passée de 52,9% à 46,7% ;
- La part du groupe d'âge 25-29 ans a diminué de 8,2% à 6,7% (soit un recul de 1,5 point).

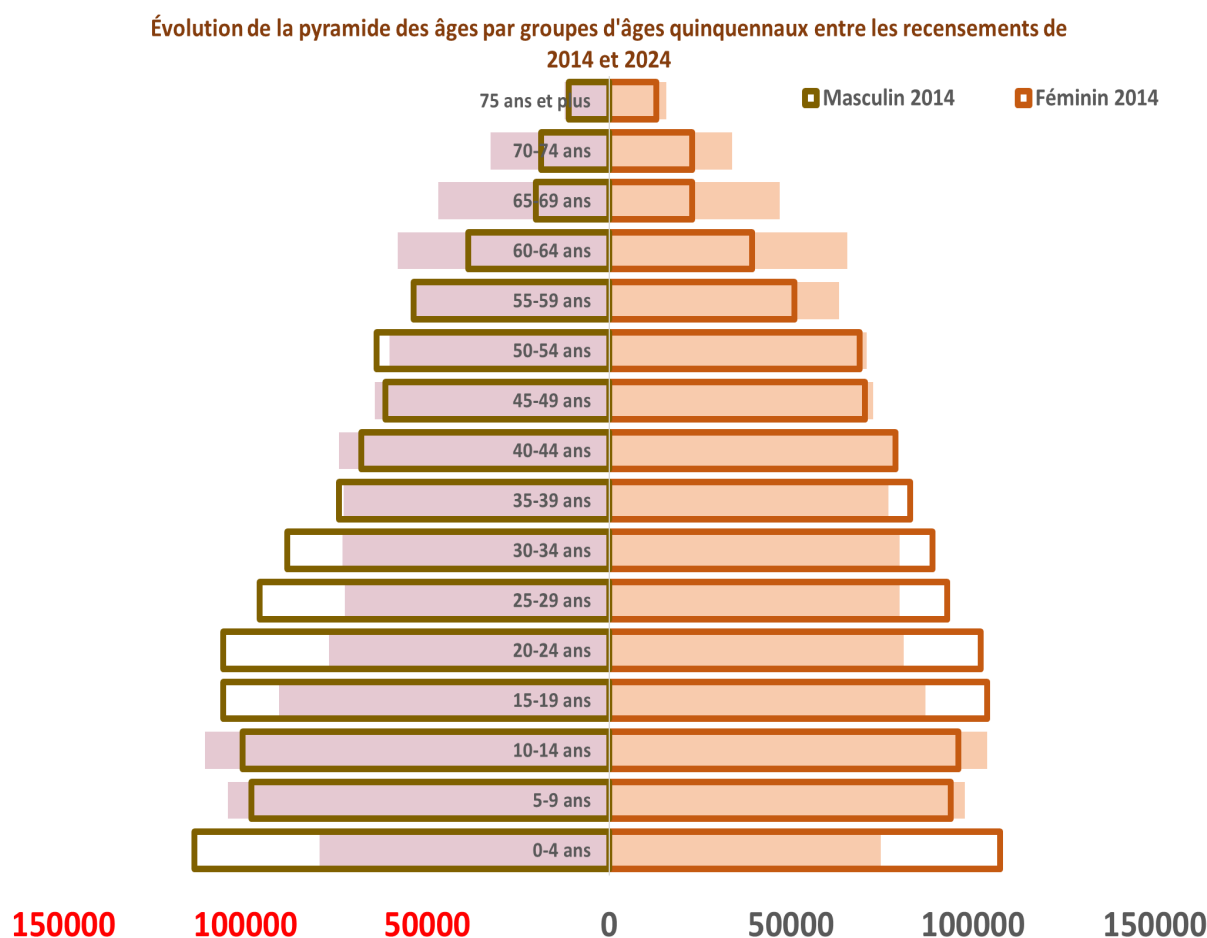
L'analyse de la répartition de la population selon les groupes d'âge quinquennaux dans la région de l'Oriental en 2024 confirme la tendance générale caractérisée par une diminution progressive du poids des groupes d'âge jeunes contre une stabilité relative des groupes d'âge intermédiaires. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 25,2% de la population totale avec une proportion maximale enregistrée dans le groupe d'âge 10-14 ans (9,5%), suivie du groupe 5-9 ans (8,9%), tandis que le groupe 0-4 ans enregistre la proportion la plus faible (6,8%), traduisant ainsi une diminution progressive du nombre de naissances au cours des dernières années. Par ailleurs, les groupes d'âge jeunes compris entre 15 et 29 ans présentent des proportions variant entre 6,7% et 7,8%, ce qui traduit un début de réduction relative du poids des nouvelles générations.

En revanche, les groupes d'âge avancés enregistrent des proportions importantes, notamment pour le groupe 60-64 ans (5,4%) avec un maintien notable du groupe 75 ans et plus (3,7%), traduisant un élargissement progressif du sommet de la pyramide des âges. Cette évolution reflète une transformation de la structure par âge de la population vers un modèle caractérisé par un rétrécissement progressif de la base de la pyramide des âges et une augmentation relative de son sommet, confirmant ainsi l'accélération du processus de vieillissement démographique dans la région et le renforcement du poids des personnes âgées au sein de la population.

Répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux et sexe

Groupes d'âges quinquennaux	Masculin	Féminin	Ensemble
0 - 4 ans	79 667	74 626	154 293
5 - 9 ans	104 807	97 858	202 665
10 - 14 ans	111 081	103 916	214 997
15 - 19 ans	90 697	87 045	177 742
20 - 24 ans	76 973	81 031	158 004
25 - 29 ans	72 601	79 866	152 467
30 - 34 ans	73 311	79 776	153 087
35 - 39 ans	72 945	76 866	149 811
40 - 44 ans	74 212	78 633	152 845
45 - 49 ans	64 331	72 635	136 966
50 - 54 ans	60 356	70 749	131 105
55 - 59 ans	54 351	63 228	117 579
60 - 64 ans	58 133	65 492	123 625
65 - 69 ans	46 989	46 898	93 887
70 - 74 ans	32 519	33 776	66 295
75 ans et plus	36 648	47 362	84 010
Ensemble	1 109 621	1 159 757	2 269 378

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024



La répartition de la population selon le sexe dans la région de l’Oriental au cours de la période 2014-2024 met en évidence une augmentation du poids relatif des femmes au sein de la structure de la population. En effet, la proportion des femmes est passée de 50,4% en 2014 à 51,1% en 2024, dépassant ainsi la proportion enregistrée au niveau national (50,1%).

Par conséquent, l’écart entre la proportion des femmes et celle des hommes s’est accru, passant de 0,8 point de pourcentage en 2014 à 2,2 points en 2024, traduisant ainsi un renforcement de la prédominance numérique des femmes au cours de la dernière décennie.

Par ailleurs, la baisse du rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes en 2014 à 96 hommes pour 100 femmes en 2024 confirme la poursuite de cette tendance.

Répartition de la population par sexe (%)		
Sexe	RGPH 2014	RGPH 2024
Masculin	49,6	48,9
Féminin	50,4	51,1

Source: Recensements Généraux de la Population et de l’Habitat 2014 et 2024

Le taux de dépendance démographique constitue l'un des indicateurs essentiels permettant d'évaluer la relation entre les groupes d'âge en âge d'activité et les populations dépendantes au sein de la société. Il mesure le niveau de charge démographique supportée par la population en âge de travailler (15-59 ans), en comparant le nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus à celui de la population en âge d'activité économique.

Les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 montrent que le taux de dépendance démographique dans la région de l'Oriental s'est établi à 70,7%, soit environ 71 personnes à charge pour 100 personnes en âge d'activité, un niveau supérieur à celui observé au niveau national (67,5%). Ce niveau traduit l'augmentation du volume des catégories dépendantes comparativement à la population en âge d'activité.

Cet indicateur a connu une augmentation notable par rapport à 2014 (58,0%), reflétant les transformations intervenues dans la structure par âge de la population, notamment la régression de la proportion de la population en âge d'activité contre l'augmentation du poids des catégories dépendantes. Cette hausse est liée, d'une part, au maintien d'une proportion importante d'enfants de moins de 15 ans et, d'autre part, à l'augmentation de la proportion des personnes âgées (60 ans et plus), traduisant ainsi une transition progressive d'une dépendance à dominante infantile vers une dépendance double incluant à la fois les enfants et les personnes âgées.

Par ailleurs, le taux de dépendance peut être décomposé en ses deux composantes principales, à savoir la dépendance des enfants et la dépendance des personnes âgées. La dépendance des enfants constitue la composante la plus importante du taux de dépendance global (43,0%), en raison du poids encore significatif des catégories jeunes dans la structure par âge de la population. En revanche, la dépendance des personnes âgées connaît une progression continue au cours des dernières années, passant de 16,1% en 2014 à 27,7% en 2024.

D'une manière générale, l'augmentation du taux de dépendance démographique dans la région de l'Oriental reflète un accroissement de la charge démographique pesant sur la population en âge d'activité, ce qui pourrait avoir des implications économiques et sociales importantes, notamment en matière de marché du travail, de financement des systèmes de protection sociale et d'augmentation de la demande en services de santé, d'éducation et d'action sociale. Cette situation souligne également la nécessité de renforcer l'intégration de la population en âge de travail dans l'activité économique et d'améliorer la productivité des ressources humaines, afin d'accompagner les transformations démographiques que connaît la région.

3- État matrimonial de la population

Les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 mettent en évidence une évolution de la structure matrimoniale de la population de la région de l'Oriental âgée de 15 ans et plus, par rapport au recensement de 2014.

La proportion des personnes mariées dans la région s'est établie à 56,2% en 2024 contre 55,6% en 2014, enregistrant ainsi une légère augmentation de 0,6 point de pourcentage. Cela signifie que plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus dans la région est mariée. L'écart entre les deux sexes demeure limité, la proportion des personnes mariées atteignant 56,3% chez les hommes contre 56,1% chez les femmes.

En revanche, la proportion des célibataires a diminué, passant de 37,1% en 2014 à 35,0% en 2024. Le célibat demeure toutefois plus répandu chez les hommes (41,1%) que chez les femmes (29,5%).

Quant à la proportion des divorcés, elle a augmenté de 1,9% à 3,1% au cours de la même période, tandis que la proportion des veufs est passée de 5,4% à 5,6%. Les disparités entre les sexes apparaissent clairement au sein de ces deux catégories, la proportion des femmes divorcées atteignant 4,3% contre 1,8% chez les hommes, tandis que la proportion des veuves s'élève à 10,1% chez les femmes contre 0,8% chez les hommes.

Les zones urbaines enregistrent des proportions plus élevées de célibataires avec un écart de (1,3 point), de divorcés (1,4 point) et de veuves (0,8 point) par rapport au milieu rural. En revanche, la proportion des personnes mariées en milieu urbain (55,0%) demeure inférieure à celle observée en milieu rural (58,5%), avec un écart de 3,5 points de pourcentage.

Répartition de la population (15 ans et plus) selon l'état matrimonial et le sexe (%)

	RGPH 2014			RGPH 2024		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataires	43,4	31,1	37,1	41,1	29,5	35,0
Mariés	55,2	55,9	55,6	56,3	56,1	56,2
Divorcés	0,8	2,9	1,9	1,8	4,3	3,1
Veufs	0,6	10,0	5,4	0,8	10,1	5,6

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

Le pourcentage des célibataires diminue progressivement avec l'avancement en âge tout en restant élevée parmi les jeunes générations, en particulier chez les hommes. Ainsi, le pourcentage des célibataires atteint 98,2% dans le groupe d'âge 15-19 ans, puis diminue à 83,7% dans le groupe 20-24 ans et à 59,4% dans le groupe 25-29 ans.

Les disparités entre les sexes apparaissent clairement au sein de ces groupes d'âge, le pourcentage des célibataires chez les hommes atteint respectivement 99,9%, 97,6% et 82,9% dans les groupes d'âge 15-19, 20-24 et 25-29 ans contre 96,4%, 70,6% et 38,1% chez les femmes.

Il convient de noter que les pourcentages de célibataires pour les deux sexes en milieu urbain dépassent leurs homologues en milieu rural, et ce pour l'ensemble des groupes d'âge, à l'exception des hommes âgés de 15 à 19 ans pour lesquels les pourcentages sont identiques dans les deux milieux.

Pourcentage des célibataires âgés de 15 à 29 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	15 - 19 ans	20 - 24 ans	25-29 ans
Ensemble	Masculin	99,9	97,6	82,9
	Féminin	96,4	70,6	38,1
	Ensemble	98,2	83,7	59,4
Urbain	Masculin	99,9	98,1	85,0
	Féminin	97,2	74,7	42,3
	Ensemble	98,6	85,9	62,4
Rural	Masculin	99,9	96,5	78,8
	Féminin	94,9	62,1	29,4
	Ensemble	97,5	79,4	53,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Le taux de célibat définitif correspond à la proportion des personnes célibataires âgées de 55 ans rapportée à l'ensemble de la population du même âge. Ce taux s'est établi à 12,4% lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 contre 7,7% en 2014, enregistrant ainsi une hausse de 4,7 points de pourcentage en dix ans. Il convient de noter que :

- Le taux de célibat définitif en milieu urbain (12,6%) dépasse celui observé en milieu rural (11,9%), avec un écart de 0,7 point ;
- Les femmes sont davantage exposées au phénomène du célibat définitif que les hommes dans les deux milieux, la proportion atteignant 14,8% chez les femmes contre 9,6% chez les hommes au niveau de la région ;
- Les hommes en milieu urbain (10,0%) sont plus concernés par le célibat définitif que leurs homologues en milieu rural (8,6%).

Taux de célibat définitif à 55 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	10,0	8,6	9,6
Féminin	14,8	14,8	14,8
Ensemble	12,6	11,9	12,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

L'âge moyen singulier au mariage dans la région de l'Oriental s'établit à 29,4 ans selon le recensement de 2024 contre 28,5 ans au niveau national, soit un écart de 0,9 an.

Des disparités apparaissent entre les deux milieux de résidence, l'âge moyen singulier au mariage atteint 29,8 ans en milieu urbain contre 28,5 ans en milieu rural, soit un écart de 1,3 an.

Selon le sexe, l'âge moyen singulier au mariage s'élève à 33,8 ans chez les hommes contre 25,0 ans chez les femmes soit un écart de 8,8 ans, ce qui indique que les hommes tendent à retarder davantage leur entrée en mariage par rapport aux femmes.

L'analyse de cet indicateur selon le milieu de résidence et le sexe montre que l'âge moyen singulier au mariage demeure plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural pour les deux sexes. Ainsi, l'âge moyen singulier au mariage chez les hommes atteint 34,2 ans en milieu urbain contre 33,1 ans en milieu rural. De même chez les femmes, cet âge s'établit à 25,6 ans en milieu urbain contre 23,7 ans en milieu rural.

Au niveau des provinces, les valeurs les plus élevées de l'âge moyen singulier au mariage sont enregistrées dans la préfecture d'Oujda-Angad (30,2 ans), la province de Driouch (30,0 ans), la province de Berkane (29,8 ans) et la province de Nador (29,6 ans), des niveaux supérieurs aux moyennes régionale et nationale. En revanche, la valeur la plus faible est observée dans la province de Figuig (27,0 ans), un niveau inférieur à la moyenne nationale de 1,5 an.

Age moyen singulier au mariage selon le sexe et le milieu de résidence (En années)

Milieu de résidence	Sexe	Âge moyen singulier au mariage
Ensemble	Masculin	33,8
	Féminin	25,0
	Ensemble	29,4
Urbain	Masculin	34,2
	Féminin	25,6
	Ensemble	29,8
Rural	Masculin	33,1
	Féminin	23,7
	Ensemble	28,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

4- Fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité correspond au nombre moyen de naissances vivantes qu'aurait une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées durant les douze mois précédant la date de référence du recensement. Cet indicateur a connu une baisse notable au cours des dernières années dans la région, passant de 2,1 enfants par femme en 2014 à 1,73 enfant par femme en 2024 contre 1,97 enfant par femme au niveau national.

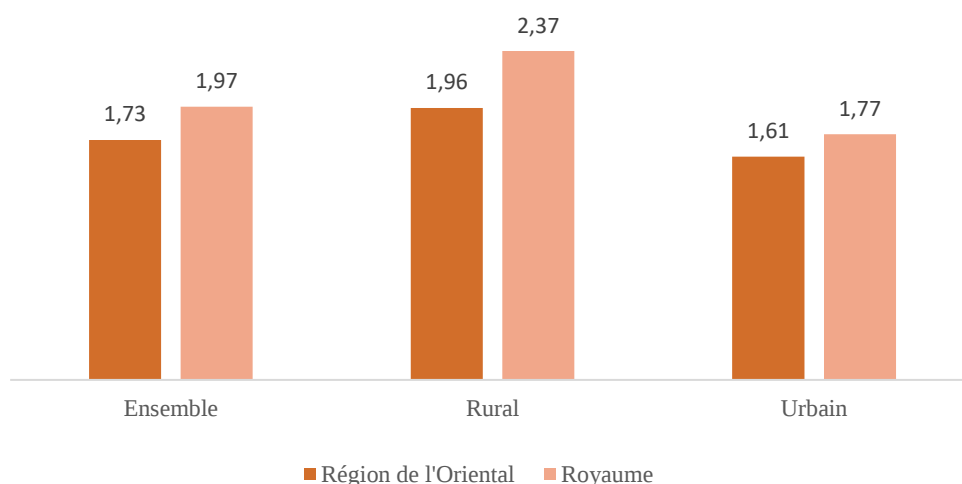
Ce niveau demeure inférieur au seuil de remplacement des générations fixé à 2,1 enfants par femme. Par ailleurs, la région de l'Oriental enregistre le niveau de fécondité le plus faible au niveau national selon les données de 2024.

Les données mettent en évidence des disparités selon le milieu de résidence, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 1,96 enfant par femme en milieu rural contre 1,61 enfant par femme en milieu urbain. L'écart observé entre les deux milieux traduit le maintien d'un niveau de fécondité plus élevé en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Au niveau national, cet indicateur s'établit à 2,37 enfants par femme en milieu rural contre 1,77 enfant par femme en milieu urbain.

Par ailleurs, quatre provinces de la région enregistrent des niveaux inférieurs à la moyenne régionale, à savoir la province de Berkane (1,49 enfant par femme), la préfecture d'Oujda-Angad (1,58 enfant par femme) ainsi que les provinces de Nador et Taourirt (1,68 enfant par femme).

Indicateur conjoncturel de fécondité selon le milieu de résidence (enfant/femme)



Chapitre II

Éducation et expressions linguistiques

Ce chapitre traite des principaux indicateurs relatifs à l'éducation et aux expressions linguistiques dans la région de l'Oriental, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, avec une comparaison aux résultats du recensement de 2014 chaque fois que cela est possible. L'analyse porte sur un ensemble d'indicateurs reflétant le niveau de développement du système éducatif et de la structure cognitive de la population, à travers l'étude des taux de scolarisation, des niveaux d'étude, du nombre moyen d'années de scolarisation et de la prévalence de l'analphabétisme, ainsi que des langues lues et écrites et des expressions linguistiques utilisées par la population.

Les données disponibles mettent en évidence une amélioration d'un nombre d'indicateurs éducatifs dans la région de l'Oriental, notamment l'augmentation des taux de scolarisation, l'amélioration du niveau de scolarisation des filles en milieu rural et le recul des taux d'analphabétisme par rapport à 2014. Toutefois, cette dynamique positive ne masque pas la persistance de certaines disparités entre les milieux urbain et rural ainsi qu'entre les sexes, tant en ce qui concerne la répartition des niveaux d'étude que le nombre moyen d'années de scolarisation. Par ailleurs, les données relatives aux langues lues et écrites et aux expressions linguistiques utilisées reflètent les caractéristiques de la diversité linguistique et culturelle qui distingue la région. L'ensemble de ces indicateurs permet de fournir une lecture globale du niveau de développement humain et de l'évolution sociale dans la région de l'Oriental.

1- Éducation

1-1 Scolarisation

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans s'est établi à 95,0% au cours de l'année scolaire 2023-2024 contre 92,3% dix années auparavant, enregistrant ainsi une amélioration de 2,7 points de pourcentage. Toutefois, ce taux demeure inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 95,8%.

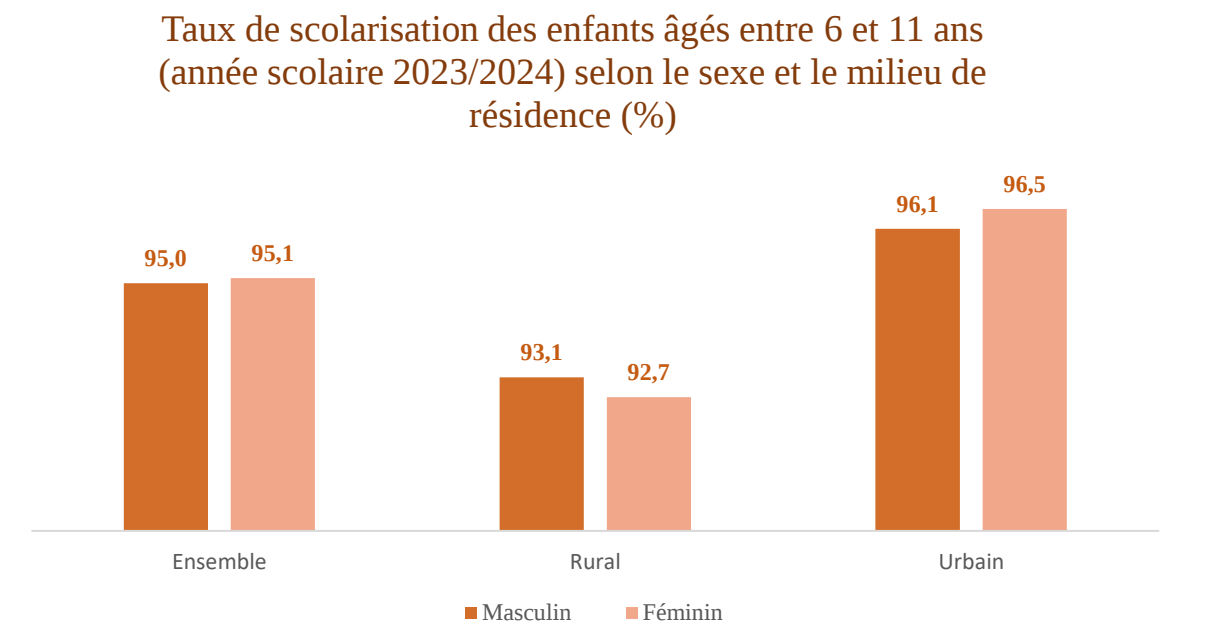
Selon le milieu de résidence, le taux de scolarisation des enfants en milieu urbain (96,3%) dépasse son homologue en milieu rural (92,9%), soit un écart de 3,4 points de pourcentage. En ce qui concerne le sexe, aucune différence significative n'est observée entre les garçons et les filles, le taux de scolarisation atteint 95,1% chez les filles contre 95,0% chez les garçons, traduisant ainsi une quasi-parité entre les deux sexes au niveau de la région.

Il convient de souligner que le taux de scolarisation des filles en milieu rural a connu une amélioration notable au cours de la période 2014-2024, passant de 82,0% à 92,7%, soit une augmentation de 10,7 points de pourcentage. Malgré cette progression, le niveau enregistré chez les filles rurales demeure inférieur à celui observé chez les filles en milieu urbain qui atteint 96,5%.

Au niveau provincial, la province de Figuig enregistre le taux de scolarisation le plus faible (88,2%), tandis que les niveaux les plus élevés sont observés dans la préfecture d'Oujda-Angad (96,6%) et la province de Nador (96,0%).

Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (Année scolaire 2023/2024) selon le sexe et le milieu de résidence (%)			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	96,1	96,5	96,3
Rural	93,1	92,7	92,9
Ensemble	95,0	95,1	95,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024



1-2 Niveau d'étude

Les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 mettent en évidence une amélioration relative de la structure éducative de la population de la région de l'Oriental comparativement à 2014, tout en révélant la persistance de certaines disparités territoriales. La proportion des personnes sans aucun niveau d'étude a ainsi reculé de 39,1% en 2014 à 33,5% en 2024, soit une diminution de 5,6 points de pourcentage. Toutefois, cette proportion demeure supérieure à la moyenne nationale qui est de 31,8%.

Quant à la proportion des personnes ayant uniquement le niveau primaire, elle s'établit à 28,8% au niveau de la région contre 26,8% au niveau national. Cette proportion atteint 30,7% en milieu rural contre 27,7% en milieu urbain.

En revanche, la proportion des personnes ayant le niveau secondaire collégial s'élève à 16,8%, celle du niveau secondaire qualifiant à 10,4%, tandis que la proportion des personnes ayant atteint le niveau d'enseignement supérieur ne dépasse pas 8,8% contre 10,2% au niveau national. Il convient toutefois de noter que la proportion des personnes ayant atteint l'enseignement supérieur a progressé par rapport à 2014 (5,3%) de 3,5 points de pourcentage.

Les disparités entre les milieux urbain et rural apparaissent clairement dans la répartition des niveaux d'étude. En effet, la proportion des personnes sans aucun niveau d'étude atteint 44,4% en milieu rural contre 27,8% en milieu urbain, soit un écart de 16,6 points de pourcentage. À l'inverse, les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur enregistrent des proportions plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural, en particulier pour l'enseignement supérieur qui atteint 11,5% en milieu urbain contre 3,8% en milieu rural, traduisant ainsi des disparités marquées dans la structure éducative entre les deux milieux.

Répartition de la population selon le niveau d'études et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun niveau d'études	27,8	44,4	33,5
Préscolaire	1,7	1,6	1,7
Primaire	27,7	30,7	28,8
Secondaire collégial	18,2	14,1	16,8
Secondaire qualifiant	13,1	5,3	10,4
Supérieur	11,5	3,8	8,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Le nombre moyen d'années de scolarisation dans l'enseignement général pour la population âgée de 25 ans et plus s'est établi à 5,4 années contre 6,1 années au niveau national. Un écart notable est observé entre les deux milieux de résidence, atteignant 3,6 années (6,6 années en milieu urbain et 3 années en milieu rural).

Des disparités apparaissent également selon le sexe, le nombre moyen d'années de scolarisation atteint 6,5 années chez les hommes contre 4,4 années chez les femmes, soit un écart de 2,1 années au niveau de la région. Cet écart s'élève à 2,2 années en milieu urbain et à 1,8 année en milieu rural.

Ces résultats confirment la persistance des inégalités éducatives selon le milieu de résidence et le sexe, tant en ce qui concerne les niveaux d'étude que le nombre moyen d'années de scolarisation.

Durée moyenne de scolarisation dans l'enseignement général (population de 25 ans et plus) selon le sexe et le milieu de résidence

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	7,8	5,6	6,6
Rural	3,9	2,1	3,0
Ensemble	6,5	4,4	5,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

1-3 Langues lues et écrites

En ce qui concerne les langues lues et écrites, les données montrent que la langue arabe constitue la langue la plus utilisée pour la lecture et l'écriture parmi la population de la région de l'Oriental âgée de 10 ans et plus, hors analphabètes. En effet, 99,4% d'entre eux déclarent être capables de la lire et de l'écrire. En revanche, la proportion des personnes sachant lire et écrire la langue amazighe en caractères tifinagh atteint 1,5% de la population concernée.

S'agissant des langues étrangères, 56,0% des personnes non analphabètes appartenant à la même tranche d'âge déclarent savoir lire et écrire le français et 17,3% la langue anglaise.

Selon le sexe, les données révèlent un léger avantage en faveur des femmes en matière de connaissance des langues étrangères. Ainsi, la proportion de personnes maîtrisant la langue française atteint 56,7% chez les femmes contre 55,5% chez les hommes. De même, la proportion de personnes connaissant la langue anglaise s'élève à 18,8% chez les femmes contre 16,0% chez les hommes.

Selon le milieu de résidence, des écarts significatifs apparaissent en ce qui concerne la maîtrise des langues étrangères. La proportion des personnes capables de lire et d'écrire le français atteint 60,4% en milieu urbain contre 44,5% en milieu rural. De même, la proportion des personnes maîtrisant la langue anglaise s'établit à 20,2% en milieu urbain contre 9,7% en milieu rural.

Ces résultats mettent en évidence des disparités territoriales dans la diffusion des langues étrangères, tandis que la maîtrise de la langue arabe demeure quasi généralisée parmi les différentes catégories de la population.

Répartition de la population non analphabète (10 ans et plus) selon les langues lues et écrites et le sexe (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Arabe	99,4	99,4	99,4
Amazigh (Tifinagh)	1,5	1,5	1,5
Français	55,5	56,7	56,0
Anglais	16,0	18,8	17,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

1-4 Analphabétisme

Les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 indiquent une amélioration du taux d'analphabétisme dans la région de l'Oriental par rapport à 2014. En effet, le taux d'analphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus s'est établi à 28,3% en 2024 contre 34,4% en 2014, soit une diminution de 6,1 points de pourcentage au cours de la dernière décennie. Malgré cette baisse, le taux d'analphabétisme dans la région demeure supérieur à la moyenne nationale (24,8%), avec un écart de 3,5 points.

Selon le milieu de résidence, des disparités territoriales apparaissent. Le taux d'analphabétisme s'élève à 22,0% en milieu urbain contre 40,9% en milieu rural. Le milieu rural a toutefois enregistré une régression notable de 8,2 points par rapport à 2014.

Selon le sexe, les femmes enregistrent des niveaux d'analphabétisme plus élevés que les hommes, le taux atteint 36,3% chez les femmes contre 19,8% chez les hommes. Cet écart apparaît plus marqué en milieu rural où le taux d'analphabétisme atteint 50,5% chez les femmes rurales contre 31,0% chez les hommes du même milieu, tandis qu'il s'établit à 29,3% chez les femmes en milieu urbain.

Les données révèlent également des disparités entre les provinces de la région, la province de Driouch enregistre le taux d'analphabétisme le plus élevé (40,0%), tandis que la préfecture d'Oujda-Angad affiche le niveau le plus faible (18,1%).

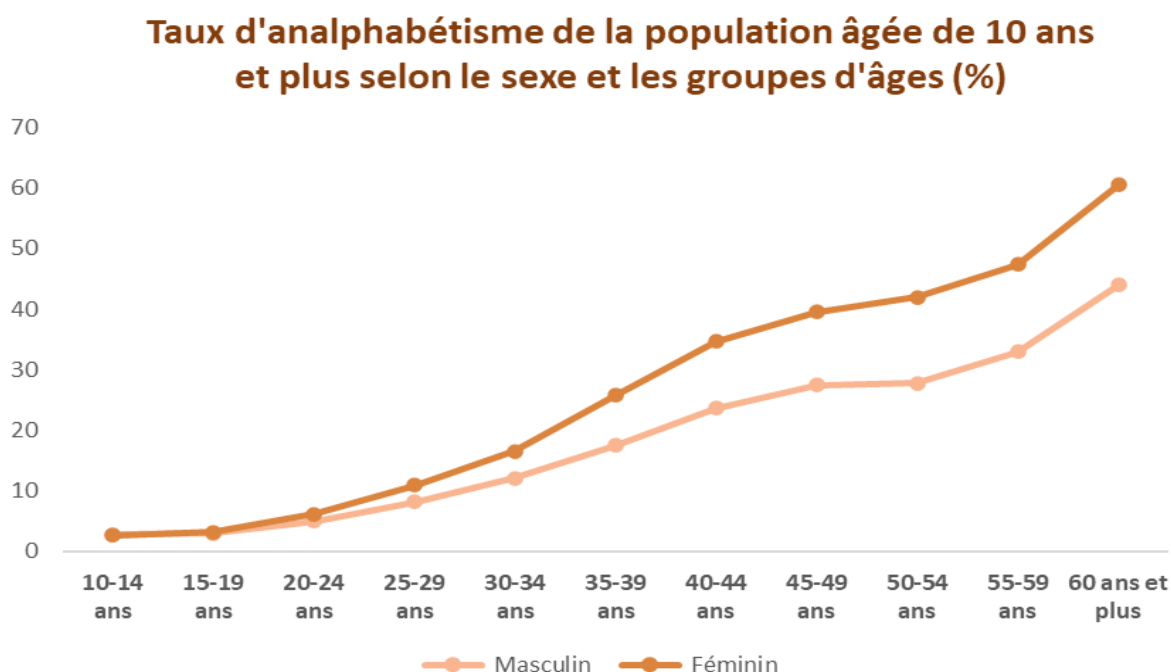
Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	RGPH 2014			RGPH 2024		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	17,4	37,0	24,1	14,1	31,0	19,8
Féminin	36,0	60,9	44,4	29,3	50,5	36,3
Ensemble	26,9	49,1	34,4	22,0	40,9	28,3

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

La répartition des taux d'analphabétisme selon les groupes d'âge montre que ce phénomène augmente progressivement avec l'avancement en âge. Alors qu'il ne dépasse pas 2,6% pour le groupe d'âge 10-14 ans, il atteint son niveau le plus élevé chez les personnes âgées de 60 ans et plus, où le taux s'établit à 60,5% (75,4% chez les femmes contre 44,0% chez les hommes).

Par ailleurs, les taux d'analphabétisme chez les femmes demeurent supérieurs à ceux observés chez les hommes pour la majorité des groupes d'âge. Selon le milieu de résidence, la population du milieu rural enregistre des taux d'analphabétisme plus élevés que ceux observés en milieu urbain.



2- Expressions linguistiques utilisées

La darija marocaine constitue l'expression linguistique la plus utilisée dans la vie quotidienne dans la région de l'Oriental, étant employée par près de neuf personnes sur dix, soit 89,8% de l'ensemble de la population.

La proportion d'utilisation de la darija varie selon les provinces. Elle atteint 59,8% dans la province de Driouch, 81,0% dans la province de Nador et 83,2% dans la province de Figuig.

Outre la darija, la population de la région utilise différentes variétés linguistiques amazighes, notamment le tarifit, qui est utilisé par 31,1% de la population. Cette proportion est particulièrement élevée dans les provinces de Driouch et de Nador, où elle atteint respectivement 89,6% et 71,1%.

Par ailleurs, une partie de la population utilise l'expression linguistique tamazight, avec une proportion de 7,1%, enregistrant une présence plus marquée dans la province de Figuig où cette proportion atteint 35,8%.

Quant à l'expression tachelhit, elle est utilisée par 4,0% de la population, tandis que l'utilisation de la hassania demeure très limitée ne dépassant pas 0,1%.

Selon le sexe, aucune différence significative n'est observée entre les deux sexes dans l'usage des expressions linguistiques, la proportion d'utilisation de la darija atteint 91,5% chez les hommes contre 88,1% chez les femmes, tandis que les proportions d'utilisation des différentes expressions amazighes demeurent proches entre les deux sexes.

Répartition de la population selon les expressions linguistiques utilisées et le sexe (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Darija	91,5	88,1	89,8
Tachelhit	3,9	4,1	4,0
Tamazight	7,2	7,0	7,1
Tarifit	30,7	31,5	31,1
Hassania	0,1	0,1	0,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Chapitre III

Handicap et couverture médicale

Ce chapitre traite des indicateurs relatifs à la prévalence du handicap et le niveau de bénéfice de la couverture médicale dans la région de l'Oriental, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024. L'analyse de ces indicateurs vise à mettre en évidence le niveau de bénéfice des mécanismes de protection sociale, ainsi qu'à appréhender la situation des personnes en situation de handicap en tant qu'indicateurs parmi les indicateurs essentiels pour l'évaluation des conditions sanitaires et sociales au sein de la région. Elle permet également de comprendre les disparités liées au milieu de résidence, au sexe et aux groupes d'âge, ainsi que les écarts observés entre les provinces de la région.

Les données disponibles montrent que la région de l'Oriental enregistre des niveaux de prévalence du handicap supérieurs à la moyenne nationale, avec une augmentation notable de ce phénomène avec l'avancement en âge, ce qui reflète les transformations démographiques que connaissent la région, en particulier l'accroissement de la proportion des personnes âgées. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la couverture médicale dans la région font apparaître des niveaux de couverture supérieurs à la moyenne nationale, tout en révélant des disparités territoriales entre les milieux urbain et rural ainsi qu'entre les provinces de la région.

1- Handicap

Le handicap tel que défini dans le cadre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 renvoie essentiellement à la mesure du degré de difficulté rencontré par les individus dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne. Il permet ainsi d'appréhender le niveau de participation des personnes souffrant de problèmes de santé durables aux activités quotidiennes, comparativement aux personnes en situation normale. Le recensement a porté sur six domaines fondamentaux de la performance fonctionnelle à savoir : l'audition, la vision, la mobilité, la mémoire et la concentration, l'entretien personnel et la communication.

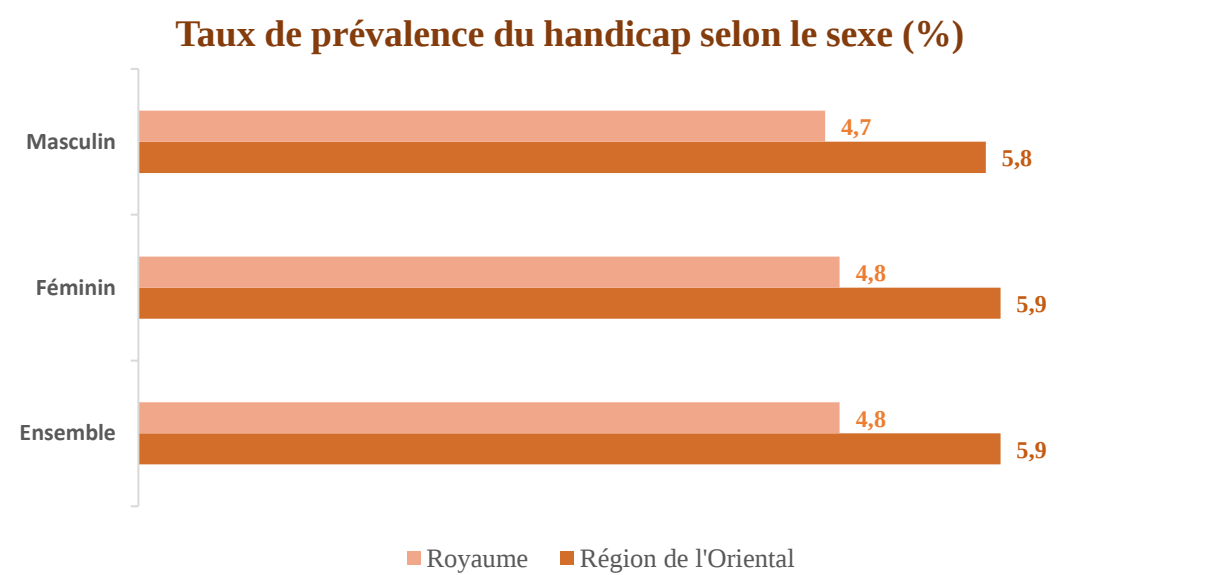
Le taux de prévalence du handicap enregistré au niveau de la région de l'Oriental en 2024 (5,9%) est resté identique à celui de 2014, tandis qu'il dépasse le taux national (4,8%) de 1,1 point.

Selon le sexe, les données révèlent une grande proximité entre les deux sexes, le taux de prévalence atteint 5,8% chez les hommes contre 5,9% chez les femmes. En revanche, selon le milieu de résidence, les zones rurales enregistrent un niveau de prévalence plus élevé (6,3%) comparativement aux zones urbaines (5,6%).

Au niveau provincial, la province de Driouch enregistre le taux le plus élevé de prévalence du handicap dans la région, avec 8,3%, suivie de la province de Berkane (6,4%), tandis que la province de Guercif affiche le taux le plus faible avec 4,8%.

Taux de prévalence du handicap selon le sexe (%)			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Région de l'Oriental	5,8	5,9	5,9
Royaume	4,7	4,8	4,8

Source: Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024



Le taux de prévalence du handicap augmente de manière significative avec l’avancée en âge. Alors que cette proportion s’établit à 2,0% chez les enfants âgés de moins de 15 ans et s’élève à 3,4% chez les personnes âgées de 15 à 59 ans, elle atteint 20,7% chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

Les données montrent également que les taux de handicap demeurent plus élevés en milieu rural qu’en milieu urbain, et ce pour les différents groupes d’âge.

Selon le sexe, le taux de prévalence du handicap chez les hommes dépasse son homologue chez les femmes dans les groupes d’âge de moins de 15 ans et de 15 à 59 ans, tandis que les femmes enregistrent des taux plus élevés parmi les personnes âgées de 60 ans et plus.

Taux de prévalence du handicap selon le sexe, le milieu de résidence et les grands groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Sexe	Moins de 15 ans	15-59 ans	60 ans et plus	Total
Ensemble	Masculin	2,2	3,8	19,2	5,8
	Féminin	1,8	3,0	22,0	5,9
	Ensemble	2,0	3,4	20,7	5,9
Urbain	Masculin	2,1	3,6	17,5	5,5
	Féminin	1,7	2,9	20,9	5,7
	Ensemble	1,9	3,2	19,3	5,6
Rural	Masculin	2,3	4,4	22,8	6,4
	Féminin	1,8	3,4	24,6	6,3
	Ensemble	2,1	3,9	23,7	6,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2- Couverture médicale

La proportion de la population ayant déclaré bénéficier d'une couverture médicale dans la région de l'Oriental s'élève à 70,8%, soit un niveau supérieur au taux national qui s'établit à 69,8%, avec un écart d'un point de pourcentage.

Selon le milieu de résidence, les données indiquent que le taux de couverture médicale en milieu rural (73,0%) dépasse celui enregistré en milieu urbain (69,6%). Cet avantage observé en milieu rural concerne les deux sexes, la proportion des bénéficiaires atteignant 72,3% chez les hommes et 73,7% chez les femmes contre respectivement 69,4% et 69,8% en milieu urbain.

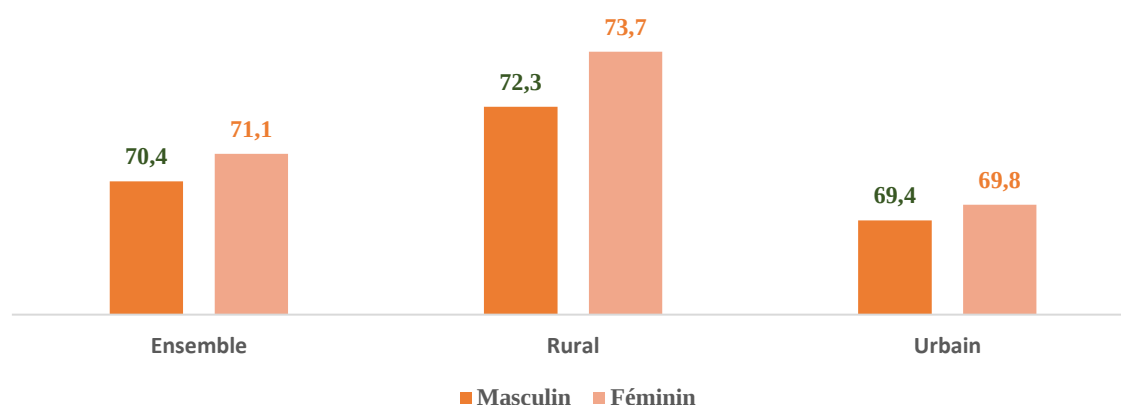
Les taux de couverture médicale présentent des disparités entre les provinces de la région. Ainsi, six provinces enregistrent des taux supérieurs aux moyennes régionale et nationale. Il s'agit de la préfecture d'Oujda-Angad (74,0%), de la province de Figuig (73,9%), de la province de Berkane (73,5%), de la province de Guercif (73,3%), de la province de Taourirt (72,4%) et de la province de Jerada (72,0%).

Taux de couverture médicale selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	69,4	69,8	69,6
Rural	72,3	73,7	73,0
Ensemble	70,4	71,1	70,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Taux de couverture médicale selon le sexe et le milieu de résidence (%)



Chapitre IV

Utilisation des technologies de l'information et de la communication

Ce chapitre examine le niveau d'utilisation des technologies de l'information et de la communication parmi la population de la région de l'Oriental, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024. L'analyse met l'accent sur les indicateurs relatifs à l'utilisation d'Internet et à la diffusion de certains équipements numériques au sein de la population, tout en mettant en évidence les disparités selon le sexe, le niveau d'étude et le milieu de résidence, ainsi qu'en procédant, lorsque cela est possible, à des comparaisons avec le niveau national.

Ces indicateurs reflètent les transformations que connaît la société dans un contexte marqué par l'accélération du processus de transformation numérique et l'augmentation du recours aux moyens modernes de communication et d'accès à l'information. Les données mettent également en évidence une relation étroite entre le niveau d'étude et l'utilisation d'Internet, le niveau d'utilisation de cette technologie augmente avec l'élévation du niveau d'étude. Cependant, certaines disparités persistent entre le milieu urbain et le milieu rural traduisant la persistance de défis liés à la généralisation de l'accès aux services numériques et au renforcement de l'inclusion numérique à l'échelle de la région.

1- Utilisation d'Internet

Le pourcentage des habitants de la région de l'Oriental âgés de 15 ans et plus ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement s'établit à 58,3%, soit un niveau inférieur au niveau national qui atteint 59,6%.

Selon le milieu de résidence, les données révèlent des disparités marquées entre les milieux urbain et rural. Le pourcentage des utilisateurs d'Internet atteint 65,4% en milieu urbain contre 44,0% en milieu rural, soit un écart de 21,4 points de pourcentage en faveur du milieu urbain.

Au niveau provincial, les pourcentages les plus élevés d'utilisation d'Internet sont enregistrés dans la préfecture d'Oujda-Angad avec 65,7%, suivie de la province de Nador avec 64,3%. À l'inverse, la province de Figuig enregistre le taux le plus faible avec 41,0%.

Selon les groupes d'âge, le pourcentage d'utilisation d'Internet parmi les personnes âgées de 5 à 14 ans demeure nettement inférieur à celui observé chez les personnes âgées de 15 ans et plus, aussi bien à l'échelle de la région que selon le milieu de résidence. Les données indiquent également que les hommes utilisent Internet davantage que les femmes durant la même période, tant au niveau de la région que dans les milieux urbain et rural.

Population (5 ans et plus) ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement selon le sexe, le milieu de résidence et les groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Sexe	5 - 14 ans	15 ans et plus
Ensemble	Masculin	25,4	62,3
	Féminin	24,4	54,6
	Ensemble	24,9	58,3
Urbain	Masculin	32,0	68,8
	Féminin	31,3	62,3
	Ensemble	31,7	65,4
Rural	Masculin	14,4	49,7
	Féminin	12,7	38,6
	Ensemble	13,6	44,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Les données mettent en évidence une relation étroite entre le niveau d'étude et l'utilisation d'Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement, les pourcentages d'utilisation augmentent progressivement avec l'élévation du niveau d'étude. Ainsi, les pourcentages les plus faibles sont observés chez les personnes sans niveau d'étude ou disposant d'un niveau préscolaire, tandis que ces pourcentages augmentent sensiblement chez les personnes ayant les niveaux d'étude les plus élevés.

Le pourcentage d'utilisation d'Internet chez les personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur atteint 94,6% au niveau de la région avec une quasi-parité entre les hommes (94,7%) et les femmes (94,4%). Des pourcentages élevés sont également observés parmi les personnes ayant un niveau d'enseignement secondaire qualifiant (84,9%), suivies par celles disposant d'un niveau d'enseignement secondaire collégial (68,8%).

Cette relation entre le niveau d'étude et l'utilisation d'Internet s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, tout en maintenant des niveaux d'utilisation plus élevés en milieu urbain pour l'ensemble des niveaux d'étude. Ainsi, le pourcentage d'utilisation d'Internet parmi les personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur atteint 95,2% en milieu urbain contre 90,8% en milieu rural. De même, parmi les personnes ayant un niveau d'enseignement secondaire qualifiant, cette proportion s'élève respectivement à 86,6% et 77,0%.

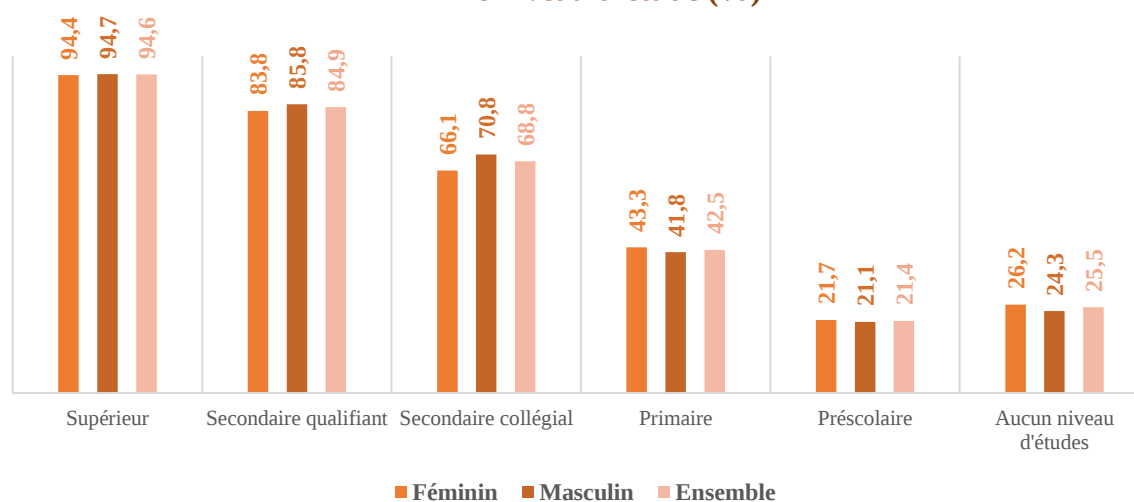
Ces résultats mettent en évidence le rôle déterminant du niveau d'étude dans l'élargissement de l'utilisation d'Internet au sein de la population, tout en confirmant la persistance de disparités entre les deux milieux de résidence.

Population (5 ans et plus) ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'étude (%)

Milieu de résidence	Sexe	Aucun niveau d'étude (y compris Crèche/M'sid /Kouttab	Préscolaire moderne / traditionnel	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur
Ensemble	Masculin	24,3	21,1	41,8	70,8	85,8	94,7
	Féminin	26,2	21,7	43,3	66,1	83,8	94,4
	Ensemble	25,5	21,4	42,5	68,8	84,9	94,6
Urbain	Masculin	27,4	24,1	45,7	73,5	87,4	95,4
	Féminin	30,9	25,1	48,7	70,9	85,7	95,1
	Ensemble	29,7	24,6	47,1	72,4	86,6	95,2
Rural	Masculin	21,3	15,4	35,2	64,7	79,0	91,5
	Féminin	20,4	15,1	33,7	52,2	74,5	89,9
	Ensemble	20,7	15,3	34,5	60,1	77,0	90,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Population (5 ans et plus) ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement selon le sexe et le niveau d'étude (%)



2- Possession d'un téléphone mobile personnel

Plus des deux tiers des habitants de la région de l'Oriental âgés de 5 ans et plus disposent d'un téléphone mobile personnel, ce pourcentage atteint 69,1%, soit un niveau inférieur au pourcentage national qui s'élève à 70,0%.

Les données mettent en évidence des disparités marquées selon le sexe et le milieu de résidence :

Selon le sexe, les hommes enregistrent des niveaux de possession plus élevés que les femmes, le pourcentage des personnes disposant d'un téléphone mobile personnel atteignant 73,8% chez les hommes contre 64,6% chez les femmes au niveau de la région.

Selon le milieu de résidence, le pourcentage de possession d'un téléphone mobile personnel en milieu urbain dépasse celui enregistré en milieu rural, atteignant 73,0% en milieu urbain contre 61,5% en milieu rural, soit un écart de 11,5 points de pourcentage.

Le pourcentage de possession d'un téléphone mobile personnel chez les hommes atteint 75,8% en milieu urbain contre 69,9% en milieu rural, tandis que chez les femmes, ce pourcentage s'élève respectivement à 70,3% et 53,3%. Ces résultats traduisent la persistance d'une fracture numérique entre les sexes, particulièrement marquée en milieu rural.

Population (5 ans et plus) possédant un téléphone mobile personnel selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	75,8	70,3	73,0
Rural	69,9	53,3	61,5
Ensemble	73,8	64,6	69,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

3- Possession d'un ordinateur personnel

Le pourcentage des habitants de la région de l'Oriental âgés de 5ans et plus disposant d'un ordinateur personnel demeure limité, ne dépassant pas 6,0%, soit un niveau inférieur au pourcentage national qui s'établit à 7,6%, avec un écart de 1,6 point de pourcentage. Au niveau provincial, la préfecture d'Oujda-Angad enregistre le pourcentage le plus élevé, atteignant 9,9%, dépassant ainsi les moyennes régionale et nationale.

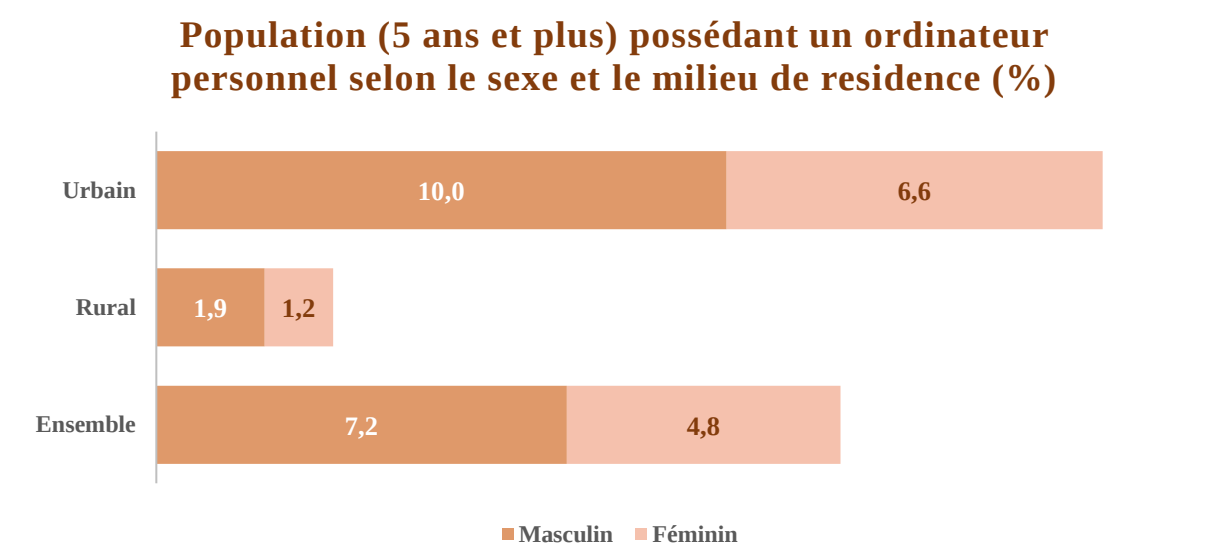
Les données mettent en évidence des disparités marquées selon le milieu de résidence. Le pourcentage des personnes disposant d’un ordinateur personnel atteint 8,2% en milieu urbain contre seulement 1,6% en milieu rural, soit un écart de 6,6 points de pourcentage en faveur du milieu urbain.

Les résultats indiquent également que les hommes disposent plus souvent d’un ordinateur personnel que les femmes, le pourcentage atteignant 7,2% chez les hommes contre 4,8% chez les femmes au niveau de la région. Cet écart persiste également au sein des deux milieux urbain et rural.

Population (5 ans et plus) possédant un ordinateur personnel selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	10,0	6,6	8,2
Rural	1,9	1,2	1,6
Ensemble	7,2	4,8	6,0

Source: Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024



Chapitre V

Activité économique

Les données relatives au marché du travail constituent l'un des indicateurs fondamentaux pour comprendre la dynamique économique et sociale de la population, dans la mesure où elles reflètent les niveaux de participation à l'activité économique, l'ampleur du chômage ainsi que les modes d'intégration professionnelle au sein de la société. L'étude de ces indicateurs revêt une importance particulière à l'échelle régionale, en raison de sa capacité à mettre en évidence les disparités territoriales et démographiques liées à l'activité économique.

Dans ce cadre, ce chapitre présente une analyse des principales caractéristiques du marché du travail dans la région de l'Oriental sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024. Cette analyse aborde la structure de la population active, les niveaux d'activité économique, les taux de chômage, ainsi que la répartition de la population active occupée selon la situation dans la profession. Elle met également en évidence les disparités observées selon le sexe, le milieu de résidence et les groupes d'âge, permettant ainsi une meilleure compréhension des caractéristiques du marché du travail de la région et des défis qui s'y rattachent.

Les données relatives au marché du travail dans la région de l'Oriental mettent en évidence la persistance d'un ensemble de défis liés au faible niveau de participation économique, en particulier parmi les femmes, ainsi que l'existence de disparités entre les milieux urbain et rural en matière d'accès au marché du travail. Par ailleurs, l'analyse de la structure professionnelle de la population active occupée reflète les spécificités du tissu économique de la région, contribuant ainsi à une compréhension des dynamiques du marché du travail et des transformations qu'il connaît dans un contexte marqué par les mutations démographiques et sociales que connaît la région.

1- Activité

Le nombre de personnes actives âgées de 15 ans et plus dans la région de l'Oriental s'élève à 638.004 actifs, dont les hommes constituent la majorité avec une proportion de 82,8%. En revanche, le nombre de personnes inactives appartenant à la même tranche d'âge atteint 1.058.849 personnes, dont les femmes représentent 73,1%.

La répartition de la population active selon le sexe et le milieu de résidence met en évidence des disparités notables. La proportion des hommes actifs est plus élevée en milieu rural atteignant 91,8% contre 78,8% en milieu urbain, soit un écart de 13 points de pourcentage. En revanche, la participation des femmes à l'activité économique enregistre des niveaux plus élevés en milieu urbain (21,2%) qu'en milieu rural (8,2%).

Répartition de la population active de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	78,8	21,2	100,0
Rural	91,8	8,2	100,0
Ensemble	82,8	17,2	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

En ce qui concerne l'évolution du taux d'activité, cet indicateur a connu une baisse notable dans la région de l'Oriental au cours de la dernière décennie passant de 44,3% en 2014 à 37,6% en 2024, soit un niveau inférieur au taux enregistré au niveau national qui s'élève à 41,6%.

Les données mettent également en évidence une importante disparité entre les sexes en matière de participation à l'activité économique. Le taux d'activité atteint 65,0% chez les hommes contre seulement 12,4% chez les femmes, soit un écart de 52,6 points de pourcentage.

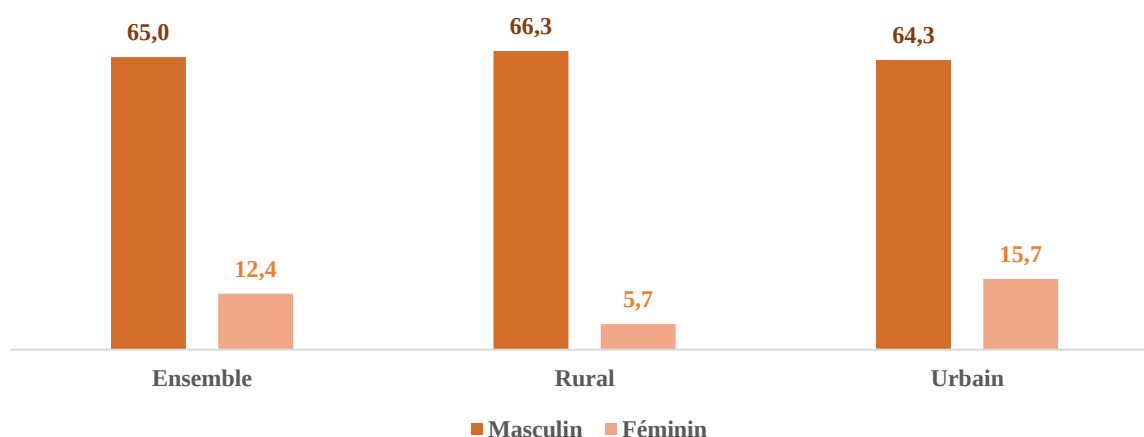
Selon le milieu de résidence, le taux d'activité a enregistré une baisse à la fois en milieu urbain et en milieu rural entre 2014 et 2024. La diminution a atteint 5,9 points de pourcentage en milieu urbain et 8,2 points en milieu rural. Malgré cette baisse, le taux d'activité demeure relativement plus élevé en milieu urbain (38,8%) comparativement au milieu rural (35,2%), avec un écart de 3,6 points de pourcentage.

Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	64,3	15,7	38,8
Rural	66,3	5,7	35,2
Ensemble	65,0	12,4	37,6

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

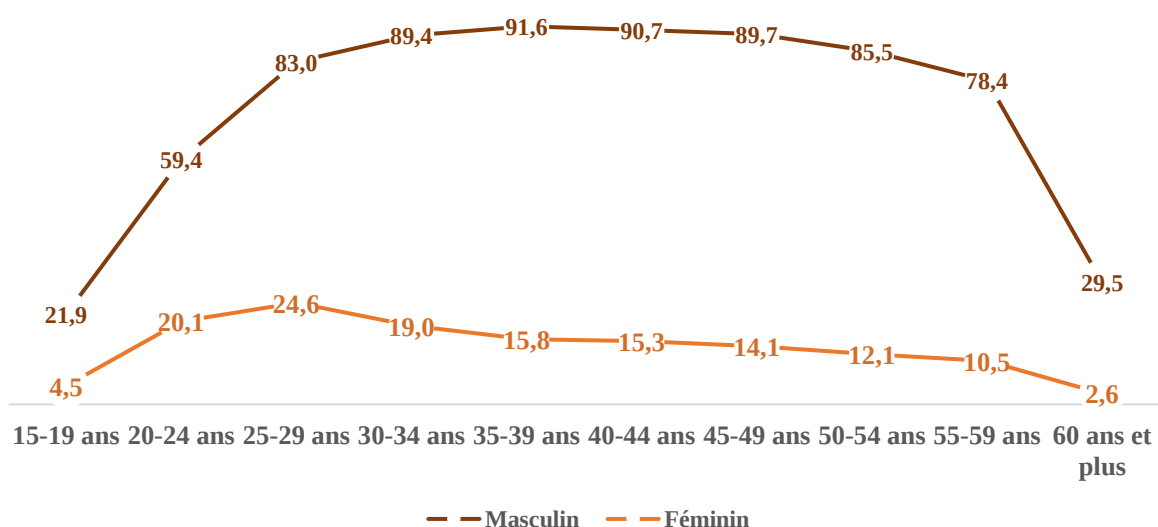


Le taux d'activité augmente progressivement avec l'âge au cours des premières phases de la vie active (15–39 ans). Il passe de 13,4% chez la tranche d'âge 15–19 ans à 39,3% chez les 20–24 ans, puis atteint des niveaux élevés parmi les personnes âgées de 25 à 39 ans. Le taux d'activité atteint ainsi son niveau maximal au niveau des groupes d'âge 30–34 ans et 35–39 ans avec 52,7%.

Toutefois, ce taux amorce une baisse progressive à partir du groupe d'âge 40–44 ans, reculant à 49,6% chez les 45–49 ans, puis à 45,9% chez les 50–54 ans et à 41,8% chez les 55–59 ans, pour atteindre son niveau le plus faible chez les personnes âgées de 60 ans et plus avec 15,3%. Cette évolution traduit l'effet de l'avancée en âge sur la participation à l'activité économique.

Les données révèlent également de grandes disparités entre les sexes, le taux d'activité des hommes dépasse largement celui des femmes pour l'ensemble des groupes d'âge. Alors que les taux d'activité masculins dépassent 80,0% entre 25 et 54 ans et atteignent un maximum de 91,6% chez les 35–39 ans, ces proportions demeurent limitées chez les femmes, n'excédant pas 24,6% au maximum chez les 25–29 ans, avant d'amorcer une baisse avec l'avancée en âge. Cette situation traduit la persistance d'un écart entre les sexes en matière de participation à l'activité économique dans la région.

Taux d'activité selon le sexe et les groupes d'âges quinquennaux (%)



Taux d'activité selon le sexe et les groupes d'âges quinquennaux (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
15 - 19 ans	21,9	4,5	13,4
20 - 24 ans	59,4	20,1	39,3
25 - 29 ans	83,0	24,6	52,4
30 - 34 ans	89,4	19,0	52,7
35 - 39 ans	91,6	15,8	52,7
40 - 44 ans	90,7	15,3	51,9
45 - 49 ans	89,7	14,1	49,6
50 - 54 ans	85,5	12,1	45,9
55 - 59 ans	78,4	10,5	41,8
60 ans et plus	29,5	2,6	15,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2- Statut dans la profession

La répartition de la population active occupée âgée de 15 ans et plus selon le statut dans la profession montre que la catégorie des salariés constitue la part la plus importante dans la région de l'Oriental, représentant 60,8% de l'ensemble des actifs occupés. Cette catégorie se répartit entre les salariés du secteur privé (42,5%) et les salariés du secteur public (18,3%). Ces proportions demeurent proches entre les milieux urbain et rural, la part des salariés atteignant 60,8% en milieu urbain et 60,5% en milieu rural.

La catégorie des indépendants occupe la deuxième position avec 26,6% de l'ensemble des actifs occupés, avec des proportions proches entre les milieux urbain et rural (26,4% et 27,0% respectivement). Quant à la catégorie des employeurs, elle demeure limitée ne dépassant pas 3,1%.

Les données mettent également en évidence certaines spécificités liées au milieu rural où la proportion des aides familiaux est plus élevée, atteignant 3,1% contre seulement 1,2% en milieu urbain, ce qui reflète l'importance des activités familiales, notamment dans le domaine agricole.

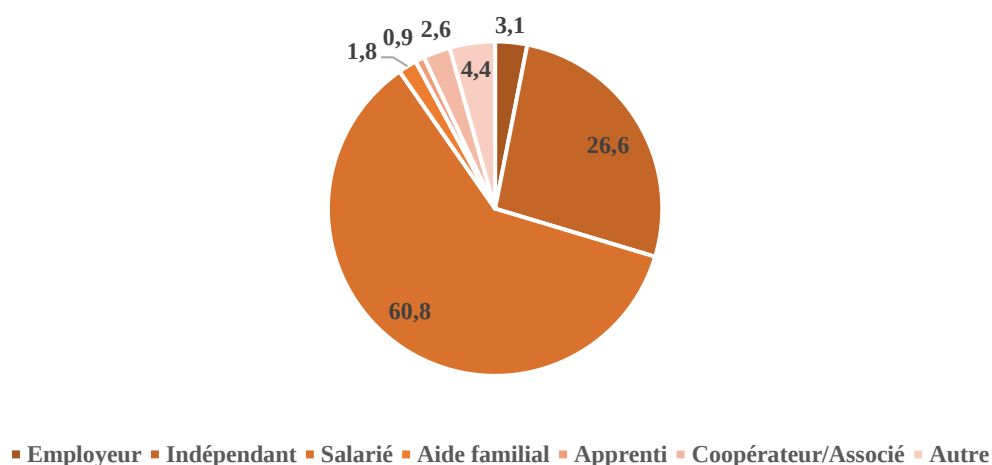
En revanche, certains autres statuts professionnels enregistrent des proportions limitées, tels que les coopérateurs ou associés avec 2,6% et les apprentis avec 0,9% de l'ensemble des actifs occupés dans la région.

Répartition de la population active occupée (15 ans et plus) selon le statut dans la profession et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	3,6	1,9	3,1
Indépendant	26,4	27,0	26,6
Salarié du secteur public	22,0	9,7	18,3
Salarié du secteur privé	38,8	50,8	42,5
Aide familial	1,2	3,1	1,8
Apprenti	1,0	0,6	0,9
Coopérateur/Associé	2,9	1,9	2,6
Autre	4,1	5,1	4,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Répartition de la population active occupée (15 ans et plus) selon le statut dans la profession (%)



3- Chômage

Le taux de chômage dans la région de l'Oriental a connu une hausse notable au cours de la dernière décennie passant de 21,5% en 2014 à 30,4% en 2024, soit une augmentation de 8,9 points de pourcentage. Ce taux demeure élevé par rapport au niveau national qui s'établit à 21,3%. Le chômage enregistre également des niveaux élevés tant en milieu urbain qu'en milieu rural, atteignant respectivement 29,9% et 31,7%.

Les données révèlent des disparités importantes entre les deux sexes, le taux de chômage atteint 38,0% chez les femmes contre 28,9% chez les hommes, des niveaux également supérieurs aux taux nationaux établis à 25,9% chez les femmes et 20,1% chez les hommes. Cet écart est encore plus marqué en milieu rural où le taux de chômage des femmes rurales atteint 45,3%, dépassant largement celui enregistré chez les hommes du même milieu (30,5%) ainsi que celui observé chez les femmes en milieu urbain (36,7%).

Au niveau provincial, les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés dans les provinces de Jerada (43,5%), Driouch (35,7%) et Taourirt (35,4%), ainsi que dans la préfecture d'Oujda-Angad (31,1%). À l'inverse, la province de Guercif enregistre le taux de chômage le plus faible dans la région avec 22,3%.

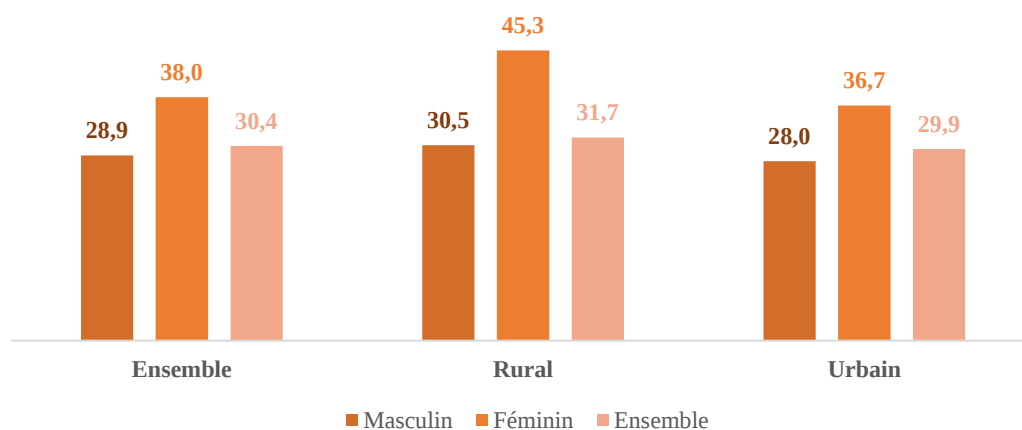
Il convient de noter que le milieu rural de l'ensemble des provinces de la région connaît des taux de chômage supérieurs à ceux observés au même milieu au niveau national, variant entre 22,2% dans la province de Guercif et 40,9% dans la province de Driouch.

Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	28,0	36,7	29,9
Rural	30,5	45,3	31,7
Ensemble	28,9	38,0	30,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)



Chapitre VI

Ménages et caractéristiques de leurs chefs

Ce chapitre examine les principaux indicateurs relatifs aux ménages et aux caractéristiques de leurs chefs dans la région de l'Oriental sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, tout en mettant en évidence l'évolution de certains indicateurs par rapport aux résultats du recensement de 2014 chaque fois que cela est possible. L'analyse porte sur l'évolution du nombre de ménages et de leur taille moyenne ainsi que sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des chefs de ménage selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le niveau d'étude, en plus de certains indicateurs relatifs à la situation dans la profession, ainsi qu'à la prévalence de l'analphabétisme et du handicap au sein de cette catégorie.

L'étude des caractéristiques des chefs de ménage revêt une importance particulière dans la mesure où ils constituent l'acteur principal dans la gestion des affaires du ménage et dans la prise de décisions liées à sa situation économique et sociale. Ces indicateurs permettent également de mettre en évidence les transformations que connaît la structure des ménages dans la région, notamment en ce qui concerne l'évolution de la taille des ménages et des caractéristiques sociales et économiques de leurs chefs, ainsi que les disparités observées entre les milieux urbain et rural et entre les sexes, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de la réalité sociale et économique des ménages dans la région de l'Oriental.

L'analyse des caractéristiques des ménages et de leurs chefs dans la région de l'Oriental met en évidence des transformations structurelles dans la structure familiale et sociale, se traduisant principalement par une réduction de la taille des ménages, une augmentation du poids des ménages urbains et une hausse de la proportion des femmes chefs de ménage, parallèlement à la persistance de certaines disparités liées au milieu de résidence et au sexe. Ces transformations soulignent l'importance d'intégrer la dimension familiale dans la planification du développement, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale afin d'accompagner les mutations démographiques et sociales que connaît la région.

1- Évolution du nombre et de la taille des ménages

Le nombre de ménages dans la région de l'Oriental a connu une augmentation notable entre les deux recensements de 2014 et 2024, passant de 494.530 ménages à 575.015 ménages, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 1,52%. La majorité de ces ménages se concentre dans les zones urbaines où les ménages urbains représentent 67,8% de l'ensemble des ménages de la région lors du recensement de 2024 contre seulement 32,2% en milieu rural.

En revanche, la population de la région a enregistré une légère baisse au cours de la même période, le nombre d’habitants a régressé de 2.314.346 personnes en 2014 à 2.294.665 personnes en 2024, soit un taux d’accroissement annuel moyen de -0,09%. Ce contraste entre la diminution du nombre de la population et l’augmentation du nombre de ménages traduit des transformations démographiques et sociales importantes dont la plus marquante est la réduction de la taille des ménages.

En effet, la taille moyenne des ménages dans la région est passée de 4,7 personnes par ménage en 2014 à 3,9 personnes par ménage en 2024, soit un niveau similaire à celui observé au niveau national.

La taille des ménages varie d’un milieu à l’autre, atteignant en moyenne 3,8 personnes par ménage en milieu urbain contre 4,2 personnes par ménage en milieu rural.

Au niveau provincial, la province de Berkane enregistre la taille moyenne des ménages la plus faible avec 3,7 personnes par ménage, tandis que la province de Guercif affiche la taille moyenne la plus élevée atteignant 4,5 personnes par ménage.

Population légale, nombre et taille moyenne des ménages

	RGPH 2014			RGPH 2024		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Population légale	1 513 911	800 435	2 314 346	1 505 714	788 951	2 294 665
Nombre de ménages	338 419	156 111	494 530	390 123	184 892	575 015
Taille moyenne des ménages (Personnes par ménage)	4,5	5,1	4,7	3,8	4,2	3,9

Source: Recensements Généraux de la Population et de l’Habitat 2014 et 2024

2- Caractéristiques démographiques et socio-économiques des chefs de ménages

2-1 Chefs de ménages selon le sexe

Le nombre de chefs de ménages dans la région de l’Oriental s’élève 575.015 chefs de ménages lors du Recensement Général de la Population et de l’Habitat de 2024. Les femmes chefs de ménages représentent 20,7% de l’ensemble des chefs de ménages, soit une proportion supérieure à celle enregistrée au niveau national qui s’établit à 19,2%.

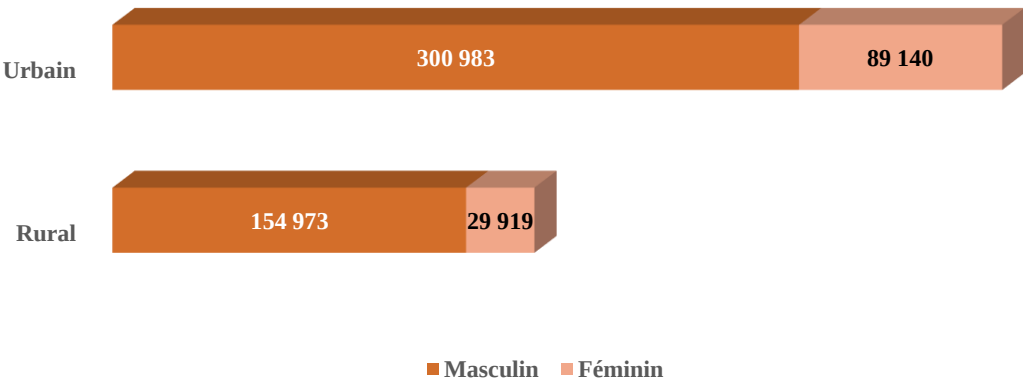
Les données mettent également en évidence une forte concentration des chefs de ménages en milieu urbain où 67,8% d’entre eux résident contre 32,2% en milieu rural. Cette concentration en milieu urbain s’observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la proportion des femmes chefs de ménages résidant en

milieu urbain atteint 74,9%, tandis que cette proportion s’élève à 66,0% parmi les chefs de ménage masculins.

Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	300 983	89 140	390 123
Rural	154 973	29 919	184 892
Ensemble	455 956	119 059	575 015

Source: Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024

Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence



2-2 Chefs de ménages selon les tranches d’âge

La répartition des chefs de ménages dans la région de l’Oriental selon les groupes d’âge montre que la responsabilité de chef de ménages est généralement associée aux groupes d’âge relativement avancés. Ainsi, la proportion des chefs de ménages âgés de 40 ans et plus représente 81,6% de l’ensemble des chefs de ménages. Cette proportion demeure presque similaire entre les milieux urbain et rural, atteignant 81,7% en milieu urbain et 80,8% en milieu rural.

Les données montrent également que les femmes chefs de ménages se concentrent davantage dans les groupes d’âge avancés comparativement aux hommes. En effet, les femmes âgées de 55 ans et plus représentent 60,3% de l’ensemble des femmes chefs de ménages contre 45,9% parmi les chefs de ménages masculins. Cette situation indique que la prise en charge du ménage par les femmes est le plus souvent associée à une phase avancée du cycle de vie.

En revanche, la proportion des jeunes âgés de 25 à 34 ans parmi les chefs de ménages demeure relativement limitée, ne dépassant pas 8,7% de l’ensemble des chefs de ménages dans la région. Les groupes d’âge plus jeunes enregistrent également des proportions très faibles, la part des chefs de ménages âgés de moins

de 25 ans ne dépasse pas 1,3%, ce qui confirme que la responsabilité du chef de ménage est principalement liée aux groupes d'âge les plus matures et socialement stables.

Répartition des chefs de ménages selon le sexe et les groupes d'âges (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
10 - 14 ans	0,0	-	0,0
15 - 19 ans	0,2	0,4	0,2
20 - 24 ans	1,0	1,7	1,1
25 - 29 ans	3,0	3,2	3,0
30 - 34 ans	6,1	4,3	5,7
35 - 39 ans	9,3	5,5	8,5
40 - 44 ans	11,6	6,9	10,7
45 - 49 ans	11,5	7,9	10,8
50 - 54 ans	11,5	9,9	11,2
55 - 59 ans	10,8	10,9	10,9
60 - 64 ans	11,9	13,7	12,2
65 - 69 ans	9,7	11,5	10,1
70 - 74 ans	6,6	9,9	7,3
75 ans et plus	6,9	14,3	8,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2-3 Chefs de ménages selon l'état matrimonial

La répartition des chefs de ménages dans la région de l'Oriental selon l'état matrimonial montre que la majorité d'entre eux sont mariés, représentant 76,8% de l'ensemble des chefs de ménages. Cette catégorie est suivie par celle des veufs avec 9,8%, puis des célibataires avec 9,2%, et enfin des divorcés avec 4,3%.

Les données mettent en évidence de grandes disparités selon le sexe, la proportion des chefs de ménages masculins mariés dépasse largement celle des femmes chefs de ménage, atteignant 89,6% chez les hommes contre seulement 27,4% chez les femmes, soit un écart de 62,2 points de pourcentage. En revanche, des proportions plus élevées sont observées chez les femmes dans les situations de veuvage, de divorce et de célibat. Ainsi, les veuves représentent 42,7% des femmes chefs de ménages contre seulement 1,2% chez les hommes, traduisant un écart marqué entre les sexes atteignant 41,5 points de pourcentage.

Ces indicateurs varient également selon le milieu de résidence. La proportion des chefs de ménages mariés est plus élevée en milieu rural, atteignant 81,9%, contre 74,3% en milieu urbain. En revanche, les situations de divorce et de veuvage enregistrent des proportions relativement plus élevées en milieu urbain, tandis que le veuvage demeure plus fréquent parmi les femmes chefs de ménages aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Répartition des chefs de ménages selon l'état matrimonial, le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	État matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	Célibataires	7,5	15,5	9,2
	Mariés	89,6	27,4	76,8
	Divorcés	1,7	14,4	4,3
	Veufs	1,2	42,7	9,8
Urbain	Célibataires	8,2	15,9	10,0
	Mariés	88,6	26,1	74,3
	Divorcés	1,8	15,9	5,0
	Veufs	1,3	42,1	10,6
Rural	Célibataires	6,2	14,3	7,5
	Mariés	91,6	31,3	81,9
	Divorcés	1,3	10,1	2,7
	Veufs	0,9	44,3	7,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2-4 Analphabétisme chez les chefs de ménages

Le taux d'analphabétisme parmi les chefs de ménages dans la région de l'Oriental s'établit à 37,1%, soit un niveau supérieur au taux enregistré au niveau national qui atteint 32,5%, avec un écart de 4,6 points de pourcentage. Cet indicateur traduit la persistance de l'analphabétisme parmi une proportion importante des chefs de ménages dans la région.

Ce taux varie selon le sexe, l'analphabétisme étant plus répandu parmi les femmes chefs de ménages que parmi les hommes. En effet, le taux d'analphabétisme atteint 59,1% chez les femmes contre 31,2% chez les hommes.

Selon le milieu de résidence, le taux d'analphabétisme parmi les chefs de ménages atteint 54,1% en milieu rural contre 29,1% dans les zones urbaines, soit un écart de 25 points de pourcentage. Cette proportion atteint 79,1% parmi les femmes chefs de ménages en milieu rural contre 52,2% chez leurs homologues en milieu urbain, soit un écart de 26,9 points de pourcentage.

Taux d'analphabétisme des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	22,1	49,0	31,2
Féminin	52,2	79,1	59,1
Ensemble	29,1	54,1	37,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2-5 Niveau d'étude des chefs de ménages

La répartition des chefs de ménages dans la région de l'Oriental selon le niveau d'étude montre qu'une proportion importante d'entre eux ne dispose d'aucun niveau d'étude, atteignant 40,9% de l'ensemble des chefs de ménages. Des disparités marquées apparaissent entre les deux milieux de résidence, cette proportion atteint 57,8% en milieu rural contre 33,0% en milieu urbain, soit un écart de 24,8 points de pourcentage.

En deuxième position figurent les chefs de ménages ayant uniquement un niveau d'enseignement primaire avec 25,5%, les proportions sont proches entre les milieux urbain et rural. En revanche, les proportions des chefs de ménages ayant des niveaux d'étude plus élevés sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, la proportion des chefs de ménages ayant un niveau d'enseignement secondaire collégial atteint 14,3% en milieu urbain contre 9,4% en milieu rural, tandis que la proportion des chefs de ménages ayant un niveau d'enseignement secondaire qualifiant atteint 12,7% en milieu urbain contre 3,9% en milieu rural.

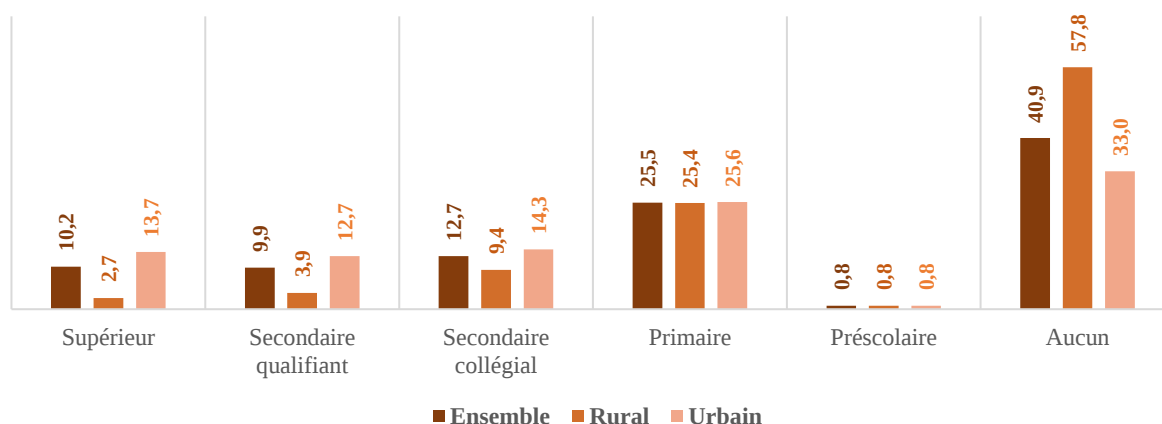
Quant à l'enseignement supérieur, la proportion des chefs de ménages ayant atteint ce niveau ne dépasse pas 10,2% au niveau de la région, avec des disparités notables entre les milieux de résidence. Cette proportion atteint 13,7% en milieu urbain contre 2,7% en milieu rural.

Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun (y compris Crèche/M'sid/Kouttab)	33,0	57,8	40,9
Préscolaire moderne/traditionnel	0,8	0,8	0,8
Primaire	25,6	25,4	25,5
Secondaire collégial	14,3	9,4	12,7
Secondaire qualifiant	12,7	3,9	9,9
Supérieur (y compris Post-secondaire non supérieur)	13,7	2,7	10,2

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)



2-6 Handicap chez les chefs de ménages

Le taux de prévalence du handicap parmi les chefs de ménages dans la région de l'Oriental s'établit à 9,9%, soit un niveau supérieur au taux enregistré au niveau national qui atteint 7,9%. Ce niveau traduit une prévalence notable du handicap au sein de cette catégorie de la population dans la région.

Les données mettent en évidence des disparités selon le milieu de résidence, le taux de prévalence du handicap en milieu rural (11,2%) dépasse son homologue en milieu urbain (9,3%), soit un écart de 1,9 point de pourcentage.

Selon le sexe, le handicap est plus répandu parmi les femmes chefs de ménages que parmi les hommes. En effet, le taux de prévalence atteint 15,0% chez les femmes contre 8,6% chez les hommes au niveau de la région, cet écart persiste dans les milieux urbain et rural.

Taux de prévalence du handicap chez les chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	7,9	14,0	9,3
Rural	9,9	17,7	11,2
Ensemble	8,6	15,0	9,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

2-7 Caractéristiques de l'emploi des chefs de ménages

Le taux net d'activité parmi les chefs de ménages dans la région de l'Oriental s'établit à 59,1%, soit un niveau inférieur au taux enregistré au niveau national qui atteint 64,8%.

Au niveau provincial, la province de Guercif enregistre le taux d'activité le plus élevé atteignant 65,5% et dépassant ainsi les niveaux régional et national.

Selon le milieu de résidence, le taux d'activité en milieu rural (60,7%) dépasse son homologue en milieu urbain (58,3%), soit un écart de 2,4 points de pourcentage.

Les résultats révèlent également de grandes disparités entre les deux sexes, le taux d'activité atteint 70,0% chez les chefs de ménages hommes contre seulement 18,4% chez les femmes chefs de ménages. Cet écart demeure marqué dans les milieux urbain et rural où les femmes enregistrent des niveaux de participation à l'activité économique nettement inférieurs à ceux des hommes.

Taux d'activité des chefs de ménages âgés de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	69,4	21,6	58,3
Rural	71,1	9,3	60,7
Ensemble	70,0	18,4	59,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

La répartition des chefs de ménages actifs occupés dans la région de l'Oriental selon le statut dans la profession montre que la catégorie des salariés du secteur privé représente la part la plus importante, soit 39,4% de l'ensemble des chefs de ménage occupés. Elle est suivie par la catégorie des indépendants qui représente 30,3%, puis par les salariés du secteur public avec 18,6%.

Selon le milieu de résidence, la part des salariés du secteur privé est plus élevée en milieu rural, atteignant 48,9% contre 35,1% en milieu urbain. En revanche, la proportion des salariés du secteur public est plus importante en milieu urbain (22,5%) qu'en milieu rural (10,0%).

Quant aux indépendants, leur proportion demeure proche entre les milieux urbain et rural, atteignant 29,9% en milieu urbain et 31,1% en milieu rural. Cependant, les autres catégories, telles que les employeurs, les coopérateurs ou associés ainsi que les apprentis enregistrent des proportions limitées par rapport aux autres catégories.

Répartition des chefs de ménages actifs occupés (15 ans et plus) selon le statut dans la profession et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	4,7	2,4	4,0
Indépendant	29,9	31,1	30,3
Salarié du secteur public	22,5	10,0	18,6
Salarié du secteur privé	35,1	48,9	39,4
Aide familial	0,0	0,0	0,0
Apprenti	0,6	0,2	0,5
Coopérateur/Associé	2,7	1,7	2,4
Autre	4,4	5,7	4,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Le taux de chômage parmi les chefs de ménages dans la région de l'Oriental s'établit à 19,5%, dépassant largement le taux enregistré au niveau national qui atteint 12,4%. Au niveau provincial, certaines provinces de la région enregistrent des taux de chômage élevés dépassant les niveaux régional et national. Il s'agit notamment des provinces de Driouch (30,3%), Jerada (29,9%), Taourirt (23,1%) et Figuig (20,7%). En revanche, la province de Guercif enregistre le taux de chômage le plus faible de la région avec 12,1%, soit un niveau inférieur aux moyennes régionale et nationale.

Selon le sexe, le chômage est plus répandu parmi les femmes chefs de ménages que parmi les hommes. En effet, le taux de chômage atteint 24,7% chez les femmes contre 19,1% chez les hommes au niveau de la région.

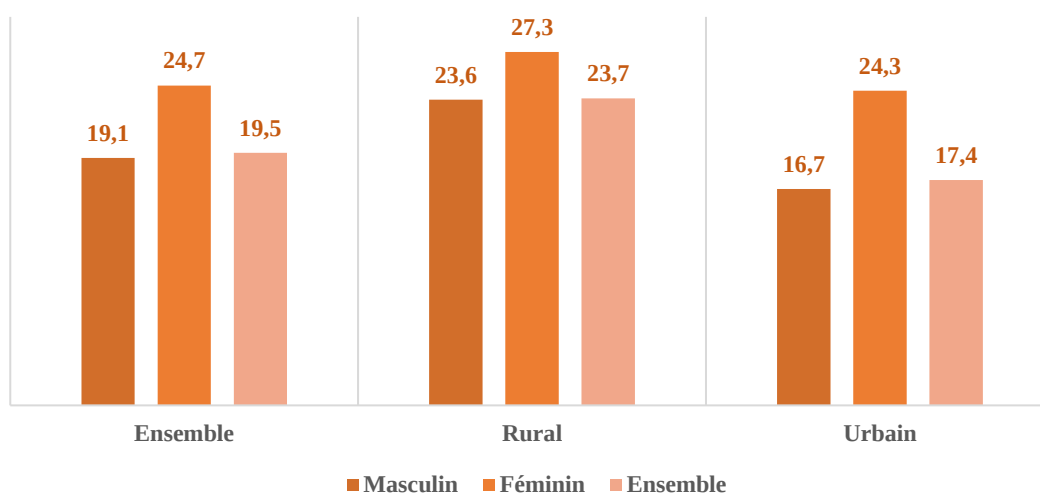
Selon le milieu de résidence, le chômage demeure plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de chômage parmi les chefs de ménage atteint 23,7% en milieu rural contre 17,4% en milieu urbain, cet écart persistant pour les deux sexes.

Taux de chômage des chefs de ménages (15 ans et plus) selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	16,7	24,3	17,4
Rural	23,6	27,3	23,7
Ensemble	19,1	24,7	19,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Taux de chômage des chefs de ménages (15 ans et plus) selon le sexe et le milieu de résidence (%)



Chapitre VII

Conditions d'habitation des ménages

Les indicateurs relatifs au logement figurent parmi les principaux indicateurs reflétant le niveau de vie des ménages et leurs conditions sociales. Ils permettent également d'apprécier le niveau de développement des infrastructures de base et des services liés à l'habitat au sein de la région.

Ce chapitre présente les principaux indicateurs relatifs aux conditions d'habitation des ménages dans la région de l'Oriental, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, tout en mettant en évidence certaines comparaisons avec les résultats du recensement de 2014 chaque fois que cela est possible. L'analyse porte sur l'étude des caractéristiques des logements occupés par les ménages en termes de type de logement, son ancienneté et son statut d'occupation et le nombre de pièces. Elle s'intéresse également au niveau d'équipement des logements en services de base tels que l'électricité, l'eau potable et les réseaux d'assainissement tout en mettant en évidence les disparités selon le milieu de résidence et en procédant à des comparaisons avec le niveau national.

Les données disponibles mettent en évidence une amélioration notable de certains indicateurs d'équipement des logements, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'électricité et à l'eau potable. Toutefois, certaines disparités territoriales persistent entre les milieux urbain et rural ainsi qu'entre les différentes provinces de la région, ce qui souligne les défis liés à l'amélioration des conditions d'habitation et au renforcement de l'accès équitable aux équipements de base.

1- Type de logement

La répartition des ménages de la région de l'Oriental selon le type de logement occupé montre que la maison marocaine moderne constitue le mode d'habitation le plus répandu avec 69,8% de l'ensemble des ménages de la région, dépassant largement celle enregistrée au niveau national (56,1%). Il est à noter que ce type de logement est plus répandu en milieu urbain où 80,9% des ménages occupent ce type d'habitation contre 46,3% en milieu rural.

Les données indiquent également une augmentation notable de la proportion des ménages occupant ce type de logement entre 2014 et 2024, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, cette proportion est passée de 72,8% à 80,9% en milieu urbain et de 33,5% à 46,3% en milieu rural.

Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Villa ou étage de villa	1,9	0,5	1,4
Appartement	8,4	0,8	6,0
Maison marocaine traditionnelle	6,4	4,1	5,7
Maison marocaine moderne	80,9	46,3	69,8
Habitat sommaire ou bidonville	0,6	1,5	0,9
Logement rural	0,8	44,0	14,7
Autre	0,9	2,8	1,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

En ce qui concerne les appartements, leur diffusion demeure relativement limitée, la proportion des ménages y résidant en milieu urbain ne dépassant pas 8,4% de l'ensemble des ménages urbains, soit un niveau nettement inférieur à celui enregistré au niveau national qui atteint 24,4%. En revanche, les habitations rurales (construites en pisé ou en pierre) représentent une part importante du parc de logements en milieu rural malgré une diminution de la proportion des ménages y occupant de 50,2% en 2014 à 44,0% en 2024.

S'agissant des habitations sommaires ou bidonvilles, la proportion des ménages y résidant a enregistré une baisse notable en milieu urbain, passant de 3,7% en 2014 à 0,6% en 2024, soit un niveau inférieur au taux national établi à 3,3%. Cette régression traduit les efforts déployés pour améliorer les conditions d'habitat et réduire les formes d'habitat insalubre dans le milieu urbain.

2- Ancienneté des logements

Les données relatives à l'ancienneté des logements occupés par les ménages dans la région de l'Oriental montrent que 20,0% des ménages résident dans des logements âgés de moins de 10 ans, une proportion proche entre les milieux urbain et rural, atteignant 19,8% en milieu urbain contre 20,6% en milieu rural. Par ailleurs, 32,4% des ménages occupent des logements âgés de 10 à 19 ans avec une proportion plus élevée en milieu urbain (35,4%) comparativement au milieu rural (26,0%).

Les logements âgés de 20 à 49 ans constituent la catégorie la plus répandue, puisqu'ils abritent 37,9% des ménages de la région, soit 40,5% en milieu urbain et 32,4% en milieu rural. En revanche, 9,7% des ménages occupent des logements âgés de 50 ans ou plus avec une disparité notable entre les deux milieux, cette proportion atteint 20,9% en milieu rural contre seulement 4,3% en milieu urbain.

Ces données mettent en évidence un renouvellement relatif du parc de logements dans la région de l'Oriental. En effet, la proportion des ménages résidant dans des logements âgés de moins de 20 ans a augmenté d'environ 7 points par rapport à 2014, tandis que la part des ménages occupant des logements âgés 50 ans ou plus

a diminué de 5,2 points au cours de la même période, traduisant ainsi la dynamique de construction et de rénovation qu’a connue le secteur de l’habitat dans la région au cours de la dernière décennie.

Répartition des ménages selon l’âge du logement et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	19,8	20,6	20,0
10 - 19 ans	35,4	26,0	32,4
20 - 49 ans	40,5	32,4	37,9
50 ans ou plus	4,3	20,9	9,7

Source: Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024

3- Statut d’occupation du logement

La répartition des ménages de la région de l’Oriental selon le statut d’occupation du logement montre que la propriété constitue le mode d’occupation le plus répandu puisque 68,6% des ménages sont propriétaires de leurs logements, soit une proportion inférieure à celle enregistrée au niveau national (69,4%). Toutefois, cette proportion a enregistré une baisse entre 2014 et 2024 de 5,3 points au niveau de la région, avec une diminution de 4,9 points en milieu urbain et de 6,4 points en milieu rural.

Les ménages locataires représentent 14,2% de l’ensemble des ménages de la région, soit un niveau inférieur à celui observé au niveau national (19,7%) avec un écart de 5,5 points. Cette proportion masque toutefois des disparités marquées entre les milieux urbain et rural, la proportion des ménages locataires atteint 19,7% en milieu urbain contre seulement 2,6% en milieu rural ce qui traduit la prédominance persistante de la propriété en milieu rural.

Les données indiquent également que 13,9% des ménages occupent des logements à titre gratuit, avec une proportion relativement plus élevée en milieu rural (17,0%) comparativement au milieu urbain (12,4%). Cependant, la proportion des ménages bénéficiant d’un logement de fonction ou d’autres formes d’occupation demeure limitée ne dépassant respectivement 1,7% et 1,6% de l’ensemble des ménages de la région.

Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire/ Copropriétaire/ Accédant à la propriété	64,9	76,3	68,6
Locataire	19,7	2,6	14,2
Logement de fonction	1,5	2,1	1,7
Logement gratuit	12,4	17,0	13,9
Autre	1,5	1,9	1,6

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

4- Occupation du logement

La répartition des ménages de la région de l'Oriental selon le nombre de pièces occupées montre que les ménages résidant dans des logements composés de deux pièces représentent 32,1% de l'ensemble des ménages avec un écart de 3 points entre les milieux urbain et rural.

Les ménages occupant des logements composés de trois pièces arrivent en deuxième position avec une proportion de 30,3%, cette catégorie enregistre une proportion relativement plus élevée en milieu urbain (31,6%) comparativement au milieu rural (27,5%).

Les ménages résidant dans des logements composés d'une seule pièce représentent 15,0% de l'ensemble des ménages, avec une prévalence plus marquée en milieu rural (20,6%) qu'en milieu urbain (12,4%). En revanche, les logements relativement spacieux demeurent moins répandus, les ménages occupant des logements de quatre pièces représentent 12,6%, tandis que ceux résidant dans des logements de cinq pièces ou plus ne dépassent pas 10,0% de l'ensemble des ménages.

Les données indiquent également une diminution de la proportion des ménages occupant des logements composés de quatre pièces ou plus entre les recensements de 2014 et 2024. Cette proportion a reculé de 4,8 points pour les logements de quatre pièces et de 9,6 points pour les logements de cinq pièces ou plus, traduisant ainsi une évolution relative des modes d'occupation des logements dans la région.

Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Une pièce	12,4	20,6	15,0
Deux pièces	31,1	34,1	32,1
Trois pièces	31,6	27,5	30,3
Quatre pièces	13,0	11,6	12,6
Cinq pièces et plus	11,9	6,2	10,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

En ce qui concerne le taux d'occupation des logements, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par pièce, celui-ci a stagné à 1,4 personne par pièce dans la région de l'Oriental durant la période entre les deux derniers recensements et il est équivalent à son homologue au niveau national.

Toutefois, ce taux masque des disparités entre les milieux urbain et rural, atteignant 1,7 personne par pièce en milieu rural contre 1,3 personne en milieu urbain. Cet écart traduit une densité d'occupation relativement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui est généralement lié à la différence dans les modes d'habitat et la taille des ménages entre les deux milieux.

Taux d'occupation des logements (Nombre moyen de personnes par pièce d'habitation) selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Région de l'Oriental	1,3	1,7	1,4
Royaume	1,3	1,7	1,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

5- Équipements du logement

L'analyse des données relatives aux équipements des logements dans la région de l'Oriental montre que la majorité des ménages bénéficient d'équipements de base au sein de leurs logements. En effet, 97,0% des ménages disposent d'une cuisine et 95,9% de W.C, tandis que la proportion des ménages disposant d'une pièce d'eau ne dépasse pas 67,2%, avec des disparités marquées entre les milieux urbain et rural. Cette proportion atteint 80,2% en milieu urbain contre seulement 39,7% en milieu rural.

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, la proportion des ménages de la région dont les logements sont raccordés à l'électricité atteint 96,9% en 2024 contre 97,1% au niveau national. Selon le milieu, la proportion des ménages dont les logements disposent de l'électricité en milieu urbain (98,9%) dépasse son homologue en milieu rural (92,7%) de 6,2 points. Au niveau provincial, certaines provinces accusent encore un retard relatif en matière d'électrification, notamment dans le milieu rural des provinces de Figuig et Jerada, où la proportion

des ménages dont les logements sont raccordés à l'électricité ne dépasse pas respectivement 73,7% et 85,8%.

S'agissant de l'accès à l'eau potable via le réseau public, la proportion des ménages dont les logements sont raccordés à ce réseau est passée de 68,3% en 2014 à 78,5% en 2024, soit une augmentation de 10,2 points de pourcentage. Malgré cette amélioration, cette proportion demeure inférieure à celle enregistrée au niveau national établie à 82,9%. Ces données recèlent également des disparités territoriales notables, la proportion des ménages dont les logements sont raccordés au réseau public d'eau potable atteint 95,2% en milieu urbain contre 43,1% en milieu rural. Cette proportion demeure particulièrement faible dans le milieu rural de certaines provinces notamment Driouch, Figuig et Taourirt, où elle ne dépasse respectivement 16,0%, 27,1% et 31,5%.

**Proportion des ménages disposant des équipements de base du logement
selon le milieu de résidence (%)**

	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	98,2	94,5	97,0
W.C	99,4	88,5	95,9
Pièce d'eau	80,2	39,7	67,2
Électricité	98,9	92,7	96,9
Eau courante	95,2	43,1	78,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Une proportion importante des ménages dont les logements ne sont pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable recourt à des sources alternatives d'approvisionnement en eau. Il apparaît que les fontaines, puits matfia ou point d'eau équipé constituent la principale source d'approvisionnement pour ces ménages, avec une proportion de 47,7% au niveau de la région. Cette proportion atteint 49,9% en milieu rural contre 35,4% en milieu urbain.

Par ailleurs, 20,1% des ménages ont recours à l'achat d'eau auprès de vendeurs d'eau potable avec une proportion relativement plus élevée en milieu urbain (32,1%) comparativement au milieu rural (18,0%).

En revanche, 17,0% des ménages s'approvisionnent en eau à partir de puits ou matfia non équipés, une pratique plus répandue en milieu rural (17,5%) qu'en milieu urbain (14,1%).

Le reste des ménages utilise d'autres sources d'approvisionnement en eau, telles que les sources, les oueds ou ruisseaux avec une proportion de 8,9% des ménages, tandis que 6,3% des ménages ont recours à d'autres sources.

Répartition des ménages dont les logements ne sont pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable selon la source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Fontaine, puits, matfia ou point d'eau équipé	35,4	49,9	47,7
Vendeur d'eau potable	32,1	18,0	20,1
Puits ou matfia non équipés	14,1	17,5	17,0
Source, oued ou ruisseau	3,4	9,9	8,9
Autre	15,0	4,8	6,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 indiquent que la proportion des ménages ne bénéficiant pas du réseau public d'assainissement s'établit à 34,3% contre 42,1% en 2014, traduisant ainsi une amélioration relative du niveau de raccordement à ce réseau au cours de la dernière décennie.

La proportion des ménages dont les logements sont raccordés au réseau public d'assainissement atteint 65,7%, soit une proportion proche de celle enregistrée au niveau national (65,4%).

Toutefois, cette proportion masque de grandes disparités territoriales entre les milieux urbain et rural. En effet, la proportion des ménages dont les logements sont raccordés au réseau public atteint 91,8% en milieu urbain contre seulement 10,5% en milieu rural.

Les ménages de la région dont les logements ne sont pas raccordés au réseau public d'évacuation des eaux usées recourent à des solutions alternatives notamment les fosses septiques utilisées par 16,2% de l'ensemble des ménages de la région et 40,4% des ménages ruraux.

Par ailleurs, certains ménages ont recours à d'autres modes d'évacuation des eaux usées, tels que les puits perdus avec une proportion de 11,4% de l'ensemble des ménages (30,1% en milieu rural et 2,5% en milieu urbain). En outre, 6,0% des ménages procèdent à l'évacuation des eaux usées dans la nature, une pratique principalement répandue en milieu rural (17,4%) comparativement au milieu urbain (0,6%). Les autres modes d'évacuation demeurent limitées, la proportion des ménages qui y recourent ne dépasse pas 0,7% de l'ensemble des ménages.

Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau public d'assainissement	91,8	10,5	65,7
Fosse septique	4,8	40,4	16,2
Puits perdu	2,5	30,1	11,4
Dans la nature	0,6	17,4	6,0
Autre	0,3	1,5	0,7

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

6 - Mode d'évacuation des déchets ménagers

En ce qui concerne le mode d'évacuation des déchets ménagers, la majorité des ménages en milieu urbain recourent à des services organisés de collecte des déchets. En effet, 71,1% des ménages utilisent les bacs à ordures de la commune, tandis que 25,7% ont recours aux camions communaux ou privés de collecte des déchets.

En revanche, la pratique consistant à jeter les déchets dans la nature demeure limitée en milieu urbain, la proportion des ménages qui l'utilisent ne dépasse pas 2,7%. Toutefois, cette pratique reste la plus répandue en milieu rural, où 72,6% des ménages ruraux y recourent pour l'élimination de leurs déchets ménagers.

Au niveau de l'ensemble de la région, 51,9% des ménages utilisent les bacs à ordures relevant des communes, tandis que 21,2% ont recours aux camions communaux ou privés, alors que 25,1% des ménages procèdent à l'élimination des déchets par rejet dans la nature. Les autres modes d'élimination des déchets demeurent limités puisque la proportion des ménages qui y recourent ne dépasse pas 1,8% de l'ensemble des ménages.

Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Bac à ordures de la commune	71,1	11,3	51,9
Camion de la commune / Camion privé	25,7	11,7	21,2
Dans la nature	2,7	72,6	25,1
Autre	0,5	4,5	1,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Annexes

Concepts et définitions

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) : est un ensemble d'opérations consistant à collecter, exploiter, analyser et diffuser des données démographiques, sociales, économiques et relatives aux conditions d'habitation, se rapportant à la date de référence du recensement et couvrant l'ensemble de la population résidant sur le territoire du Royaume du Maroc.

Date de référence du recensement : 1er septembre 2024.

Population légale: correspond à l'ensemble des personnes résidant habituellement sur le territoire national à la date de référence du recensement. Cette catégorie inclut les étrangers résidant au Maroc, tandis que les marocains résidant à l'étranger en sont exclus. Elle se compose de deux catégories :

- la population municipale ;
- la population comptée à part.

Population municipale: désigne l'ensemble des personnes résidant habituellement au sein des ménages ordinaires. Cette catégorie comprend l'ensemble des individus, qu'ils soient apparentés ou non, résidant habituellement dans un même logement et partageant des dépenses communes.

Les ménages ordinaires comprennent :

- les ménages sédentaires ;
- les ménages nomades ;
- ainsi que les personnes sans abri.

Population comptée à part : correspond à l'ensemble des personnes contraintes de vivre collectivement, en raison de conditions professionnelles, sanitaires ou autres, notamment :

- les soldats, les gendarmes et les agents des forces auxiliaires vivant dans les casernes, les quartiers, les camps militaires et assimilés ;
- les personnes hospitalisées dans des établissements de santé pour une durée supérieure à six mois ;
- les détenus dans les prisons ;
- les résidents dans les maisons d'éducation surveillée ou centres de protection de l'enfance ;
- les personnes hébergées dans des zaouïas, des maisons de bienfaisance ou des centres d'accueil ;
- les travailleurs logés dans des chantiers et ne n'ayant pas de résidence habituelle.

Taux d'urbanisation : correspond au rapport entre la population urbaine et la population totale. Il est utilisé pour mesurer le poids de la population urbaine dans l'ensemble de la population.

Densité de population : correspond au nombre d'habitants par kilomètre carré. Elle est calculée en divisant la population d'une unité administrative donnée par sa superficie.

Âge : correspond à l'âge révolu (ou âge au dernier anniversaire), c'est-à-dire le nombre d'années complètes écoulées depuis la naissance.

Taux de masculinité : correspond au nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est calculé en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes, puis en multipliant le résultat par 100.

État matrimonial : correspond à la situation conjugale d'une personne compte tenu des lois et des coutumes du mariage.

Les personnes sont classées selon les catégories suivantes :

- Célibataire : personne n'ayant jamais été mariée ;
- Marié(e) : personne ayant contracté un mariage même si la célébration du mariage n'a pas encore eu lieu ;
- Divorcé(e) : personne dont le mariage a été dissous par divorce et qui ne s'est pas remariée ;
- Veuf(ve) : personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Âge moyen singulier au mariage : correspond à la durée moyenne du célibat, exprimée en années, pour les personnes qui se sont mariées avant l'âge de 55 ans.

Indicateur conjoncturel de fécondité : correspond au nombre moyen de naissances vivantes qu'aurait une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les mêmes conditions de fécondité observées durant les 12 mois précédant la date de référence du recensement.

Taux de célibat définitif à 55 ans : Il est calculé en divisant le nombre de personnes célibataires âgées de 55 ans par l'effectif total de la population âgée de 55 ans.

Population scolarisée durant l'année scolaire 2023/2024 : Correspond à l'ensemble des personnes ayant poursuivi leurs études dans un établissement d'enseignement général ou dans un établissement de formation professionnelle, qu'il soit public ou privé, durant l'année scolaire 2023/2024, même si elles n'ont pas achevé leur année scolaire.

Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans durant l'année scolaire 2023/2024 : Correspond à la proportion des personnes scolarisées durant l'année scolaire 2023/2024 et âgées de 6 à 11 ans.

Cette tranche d'âge correspond aux enfants âgés de 7 à 12 ans à la date de référence du recensement.

Analphabète : Est considérée comme analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, tout en le comprenant, un texte simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne.

Taux d'analphabétisme : correspond au rapport entre le nombre de personnes analphabètes âgées de 10 ans et plus et l'effectif total de la population appartenant à la même tranche d'âge.

Personne en situation de handicap : est une personne présentant une incapacité ou une difficulté importante dans au moins un des six domaines fonctionnels suivants :

- la vision ;
- l'audition ;
- la mobilité ;
- la communication ;
- la mémoire ou la concentration ;
- les soins personnels.

Taux de prévalence du handicap : correspond au rapport entre le nombre de personnes en situation de handicap et l'ensemble de la population.

Taux de couverture médicale : la proportion des personnes bénéficiant d'une couverture médicale dans l'ensemble de la population qu'elles soient adhérentes ou ayant droit.

Population active : comprend l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus disponibles sur le marché du travail, qu'elles exercent une activité professionnelle ou à la recherche d'un emploi.

La population active se compose de :

- la population active occupée ;
- les chômeurs.

Population inactive : Est considérée comme inactive toute personne, quel que soit son âge ou son sexe, qui ne peut être classée ni parmi les actifs occupés ni parmi les chômeurs. Les personnes inactives sont distinguées selon la raison de leur inactivité.

Les inactifs sont classés selon les catégories suivantes :

- femmes au foyer;
- élèves et étudiants ;
- rentiers ;
- retraités ;
- infirmes et malades ;
- personnes âgées ;
- enfants ;
- autres personnes inactives non classées ailleurs.

Population active occupée âgée de 15 ans et plus : Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant exercé une activité durant les 7 jours précédant la date de l'interview, ne serait-ce que pendant une heure au moins, ainsi que les personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes, pour un motif tel qu'une maladie, congé payé, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Cette définition est en conformité avec les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Chômeurs : Sont les personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas d'emploi et qui sont prêtes à travailler.

On distingue deux catégories de chômeurs :

- les chômeurs n'ayant jamais travaillé ;
- les chômeurs ayant déjà travaillé.

Taux net d'activité : correspond au rapport de la population active âgée de 15 ans et plus à l'ensemble de la population du même âge.

Statut dans la profession : correspond au type de relation contractuelle, explicite ou implicite, qui lie une personne à une personne physique ou morale dans le cadre de son activité professionnelle.

Les catégories de situation dans la profession sont les suivantes :

- Employeur ;
- Indépendant ;
- Salarié du secteur public ;
- Salarié du secteur privé ;
- Aide familial ;
- Apprenti ;
- Coopérateur / associé ;
- Autre.

Employeur : Toute personne travaillant pour son propre compte, seule ou avec des associés, et employant au moins un salarié de façon permanente ;

Indépendant : Toute personne travaillant pour son propre compte sans employer de salarié de façon permanente.

Salarié : Toute personne travaillant pour le compte d'autrui en échange d'un salaire, d'une rétribution ou d'avantages en nature, dans le cadre d'un contrat explicite ou implicite

On distingue deux catégories de salariés selon le secteur d'activité :

- Salarié du secteur public (services de l'état, établissements et entreprises publics et semi-publics, collectivités territoriales, etc.) ;
- Salarié du secteur privé (établissements et entreprises privés, associations, coopératives, ordres professionnels, ménages, etc.).

Aide familial : Toute personne qui travaille pour le compte d'un membre de sa famille, vivant au sein du même ménage, et qui ne perçoit aucune rémunération ;

Apprenti : Toute personne qui travaille généralement contre une rémunération symbolique, en vue de se former à un métier en dehors de son cursus d'enseignement général et de formation professionnelle ;

Coopérateur / associé : Toute personne qui travaille dans une unité de production de biens et services (par exemple une coopérative, une association ou une entreprise), dans laquelle tous les membres sont sur un pied d'égalité quant à la prise de décision et à la répartition des bénéfices.

Taux de chômage : correspond à la proportion de chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus.

Ménage : Ensemble de personnes vivant sous le même toit et ayant des dépenses quotidiennes communes, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Le ménage peut être :

- Soit un ménage sédentaire ;
- Soit un ménage nomade ;
- Soit un ménage sans abri.

Ménage sédentaire : Ménage résidant habituellement dans un logement déterminé ;

Ménage nomade : Ménage ayant principalement une activité pastorale et se déplaçant périodiquement à la recherche de pâturages et de points d'eau ;

Ménage sans abri : Ménage n'ayant pas de toit et contraint de résider et de dormir dans la rue ou l'espace public.

Taille moyenne du ménage : Correspond au nombre moyen de personnes par ménage.

Logement : Est le local occupé par un ménage à titre de résidence principale.

Les logements sont classés selon les types suivants :

- Villa ou étage de villa ;
- Appartement ;
- Maison marocaine ;
- Habitation sommaire ou bidonville ;
- Logement rural (diffère des types cités ci-dessus et comporte généralement des locaux à un usage agricole) ;
- Autre.

Pièces du logement : Toute pièce du logement destinée au séjour ou au sommeil.

Ne sont pas considérés comme pièces du logement :

- la cuisine ;
- la salle de bain ;
- les W.C;
- le vestibule ;
- le couloir ;
- la buanderie ;
- le débarras ;
- le garage inoccupé ;
- toute pièce à usage exclusivement professionnel.

Taux d'occupation des logements : ou nombre moyen de personnes par pièce d'habitation correspond au rapport de la population sédentaire au nombre total de pièces d'habitation des ménages sédentaires.

Ancienneté du logement : Correspond au nombre d'années révolues écoulées depuis la construction du logement occupé par le ménage sédentaire, ou de sa plus ancienne partie s'il a été construit en plusieurs étapes.

Statut d'occupation du logement : Situation d'un ménage sédentaire concernant l'occupation de sa résidence principale.

Les statuts d'occupation sont les suivantes :

- Propriétaire ;
- Locataire ;
- Autre.

Propriétaire : Statut d'occupation d'un ménage propriétaire non accédant (qui n'a pas de prêts en cours), copropriétaire (qui partage la propriété avec d'autres personnes) ou propriétaire accédant (qui a encore des emprunts à rembourser) de son logement.

Locataire : Statut d'occupation d'un ménage acquittant un loyer pour le logement qu'il occupe, qu'il soit sous hypothèque ou non.

Proportion des ménages sédentaires dont les logements sont raccordés à l'électricité : Correspond à la proportion des ménages sédentaires dont les logements sont raccordés au réseau public de distribution d'électricité, ou dont le mode d'éclairage repose sur l'énergie solaire ou sur un groupe électrogène.

Proportion des ménages sédentaires dont les logements sont équipés en eau potable : Correspond à la proportion des ménages sédentaires dont les logements sont raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Proportion des ménages sédentaires dont les logements sont raccordés au réseau public d'assainissement liquide : Correspond à la proportion des ménages sédentaires dont les logements sont raccordés à un réseau d'évacuation des eaux usées.

Tableaux statistiques

Tableau n° 01 : Population légale selon la préfecture et les provinces de la Région de l'Oriental

Préfecture et Provinces de la Région	RGPH 2014				RGPH 2024				Taux d'accroissement annuel moyen 2014-2024 (%)	Taille Moyenne des ménages RGPH 2014	Taille Moyenne des ménages RGPH 2024
	Marocains	Étrangers	Population	Ménages	Marocains	Étrangers	Population	Ménages			
Région de l'Oriental (Ensemble)	2 310 392	3 954	2 314 346	494 530	2 291 040	3 625	2 294 665	575 015	-0,09	4,7	3,9
Province de Berkane	288 530	607	289 137	66 372	283 538	523	284 061	75 643	-0,18	4,4	3,7
Province de Driouch	211 020	39	211 059	43 935	188 047	144	188 191	48 849	-1,14	4,8	3,8
Province de Figuig	138 284	41	138 325	28 439	144 404	47	144 451	34 105	0,43	4,9	4,1
Province de Guercif	216 642	75	216 717	40 666	215 804	33	215 837	47 538	-0,04	5,3	4,5
Province de Jerada	108 628	99	108 727	20 983	103 413	114	103 527	23 833	-0,49	5,2	4,3
Province de Nador	564 943	483	565 426	125 951	565 542	445	565 987	146 090	0,01	4,5	3,8
Préfecture d'Oujda-Angad	549 280	2 487	551 767	124 508	570 230	2 224	572 454	148 929	0,37	4,4	3,8
Province de Taourirt	233 065	123	233 188	43 676	220 062	95	220 157	50 028	-0,57	5,3	4,4
Région de l'Oriental (Milieu Urbain)	1 510 342	3 569	1 513 911	338 419	1 502 501	3 213	1 505 714	390 123	-0,05	4,5	3,8
Province de Berkane	182 210	480	182 690	43 107	175 056	454	175 510	47 657	-0,40	4,2	3,6
Province de Driouch	56 012	12	56 024	12 485	58 340	7	58 347	15 371	0,41	4,5	3,8
Province de Figuig	69 085	37	69 122	15 123	76 363	40	76 403	18 497	1,01	4,6	3,9
Province de Guercif	90 828	52	90 880	18 779	80 683	20	80 703	18 585	-1,18	4,8	4,3
Province de Jerada	66 026	82	66 108	13 550	62 610	112	62 722	15 363	-0,52	4,9	4,1
Province de Nador	392 189	434	392 623	89 910	387 978	400	388 378	103 050	-0,11	4,4	3,7
Préfecture d'Oujda-Angad	503 917	2 357	506 274	115 521	516 056	2 094	518 150	137 182	0,23	4,4	3,8
Province de Taourirt	150 075	115	150 190	29 944	145 415	86	145 501	34 418	-0,32	5,0	4,2
Région de l'Oriental (Milieu Rural)	800 050	385	800 435	156 111	788 539	412	788 951	184 892	-0,14	5,1	4,2
Province de Berkane	106 320	127	106 447	23 265	108 482	69	108 551	27 986	0,20	4,6	3,9
Province de Driouch	155 008	27	155 035	31 450	129 707	137	129 844	33 478	-1,76	4,9	3,9
Province de Figuig	69 199	4	69 203	13 316	68 041	7	68 048	15 608	-0,17	5,2	4,3
Province de Guercif	125 814	23	125 837	21 887	135 121	13	135 134	28 953	0,72	5,7	4,7
Province de Jerada	42 602	17	42 619	7 433	40 803	2	40 805	8 470	-0,43	5,7	4,6
Province de Nador	172 754	49	172 803	36 041	177 564	45	177 609	43 040	0,27	4,8	4,1
Préfecture d'Oujda-Angad	45 363	130	45 493	8 987	54 174	130	54 304	11 747	1,79	5,1	4,3
Province de Taourirt	82 990	8	82 998	13 732	74 647	9	74 656	15 610	-1,05	6,0	4,7

Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 2014 et 2024

**Tableau n° 02 : Population municipale selon les groupes d'âges quinquennaux et le sexe
(Ensemble des deux milieux)**

Groupes d'âges quinquennaux	Effectif			%		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4 ans	79 667	74 626	154 293	3,5	3,3	6,8
5-9 ans	104 807	97 858	202 665	4,6	4,3	8,9
10-14 ans	111 081	103 916	214 997	4,9	4,6	9,5
15-19 ans	90 697	87 045	177 742	4,0	3,8	7,8
20-24 ans	76 973	81 031	158 004	3,4	3,6	7,0
25-29 ans	72 601	79 866	152 467	3,2	3,5	6,7
30-34 ans	73 311	79 776	153 087	3,2	3,5	6,7
35-39 ans	72 945	76 866	149 811	3,2	3,4	6,6
40-44 ans	74 212	78 633	152 845	3,3	3,5	6,7
45-49 ans	64 331	72 635	136 966	2,8	3,2	6,0
50-54 ans	60 356	70 749	131 105	2,7	3,1	5,8
55-59 ans	54 351	63 228	117 579	2,4	2,8	5,2
60-64 ans	58 133	65 492	123 625	2,6	2,9	5,4
65-69 ans	46 989	46 898	93 887	2,1	2,1	4,1
70-74 ans	32 519	33 776	66 295	1,4	1,5	2,9
75 ans et plus	36 648	47 362	84 010	1,6	2,1	3,7
Ensemble	1 109 621	1 159 757	2 269 378	48,9	51,1	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 03 : Population municipale selon les groupes d'âges quinquennaux et le sexe (Milieu Urbain)

Groupes d'âges quinquennaux	Effectif			%		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4 ans	48 413	45 848	94 261	3,2	3,1	6,3
5-9 ans	64 941	60 918	125 859	4,4	4,1	8,4
10-14 ans	70 218	65 790	136 008	4,7	4,4	9,1
15-19 ans	57 734	56 462	114 196	3,9	3,8	7,7
20-24 ans	50 714	54 929	105 643	3,4	3,7	7,1
25-29 ans	47 913	53 783	101 696	3,2	3,6	6,8
30-34 ans	48 766	53 492	102 258	3,3	3,6	6,9
35-39 ans	48 010	50 414	98 424	3,2	3,4	6,6
40-44 ans	48 690	52 307	100 997	3,3	3,5	6,8
45-49 ans	41 881	48 808	90 689	2,8	3,3	6,1
50-54 ans	40 372	48 362	88 734	2,7	3,2	6,0
55-59 ans	36 923	43 816	80 739	2,5	2,9	5,4
60-64 ans	39 882	45 492	85 374	2,7	3,1	5,7
65-69 ans	32 214	32 045	64 259	2,2	2,1	4,3
70-74 ans	22 279	23 052	45 331	1,5	1,5	3,0
75 ans et plus	24 258	32 043	56 301	1,6	2,1	3,8
Ensemble	723 208	767 561	1 490 769	48,5	51,5	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 04 : Population municipale selon les groupes d'âges quinquennaux et le sexe (Milieu Rural)

Groupes d'âges quinquennaux	Effectif			%		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4 ans	31 254	28 778	60 032	4,0	3,7	7,7
5-9 ans	39 866	36 940	76 806	5,1	4,7	9,9
10-14 ans	40 863	38 126	78 989	5,2	4,9	10,1
15-19 ans	32 963	30 583	63 546	4,2	3,9	8,2
20-24 ans	26 259	26 102	52 361	3,4	3,4	6,7
25-29 ans	24 688	26 083	50 771	3,2	3,3	6,5
30-34 ans	24 545	26 284	50 829	3,2	3,4	6,5
35-39 ans	24 935	26 452	51 387	3,2	3,4	6,6
40-44 ans	25 522	26 326	51 848	3,3	3,4	6,7
45-49 ans	22 450	23 827	46 277	2,9	3,1	5,9
50-54 ans	19 984	22 387	42 371	2,6	2,9	5,4
55-59 ans	17 428	19 412	36 840	2,2	2,5	4,7
60-64 ans	18 251	20 000	38 251	2,3	2,6	4,9
65-69 ans	14 775	14 853	29 628	1,9	1,9	3,8
70-74 ans	10 240	10 724	20 964	1,3	1,4	2,7
75 ans et plus	12 390	15 319	27 709	1,6	2,0	3,6
Ensemble	386 413	392 196	778 609	49,6	50,4	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 05 : Répartition de la population (15 ans et plus) selon l'état matrimonial, le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	État matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	Célibataires	41,1	29,5	35,0
	Mariés	56,3	56,1	56,2
	Divorcés	1,8	4,3	3,1
	Veufs	0,8	10,1	5,6
Urbain	Célibataires	41,4	30,1	35,5
	Mariés	55,6	54,5	55,0
	Divorcés	2,1	5,0	3,6
	Veufs	0,9	10,5	5,9
Rural	Célibataires	40,4	28,2	34,2
	Mariés	57,5	59,5	58,5
	Divorcés	1,4	3,0	2,2
	Veufs	0,7	9,3	5,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 06 : Pourcentage des célibataires âgés de 15 à 29 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	15 - 19 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans
Ensemble	Masculin	99,9	97,6	82,9
	Féminin	96,4	70,6	38,1
	Ensemble	98,2	83,7	59,4
Urbain	Masculin	99,9	98,1	85,0
	Féminin	97,2	74,7	42,3
	Ensemble	98,6	85,9	62,4
Rural	Masculin	99,9	96,5	78,8
	Féminin	94,9	62,1	29,4
	Ensemble	97,5	79,4	53,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 07 : Taux de célibat définitif à 55 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	10,0	8,6	9,6
Féminin	14,8	14,8	14,8
Ensemble	12,6	11,9	12,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 08 : Âge moyen singulier au mariage selon le sexe et le milieu de résidence (En années)

Milieu de résidence	Sexe	Âge moyen singulier au mariage
Ensemble	Masculin	33,8
	Féminin	25,0
	Ensemble	29,4
Urbain	Masculin	34,2
	Féminin	25,6
	Ensemble	29,8
Rural	Masculin	33,1
	Féminin	23,7
	Ensemble	28,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 09 : Indicateur conjoncturel de fécondité selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Indicateur conjoncturel de fécondité (Enfant par femme)	1,61	1,96	1,73

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 10 : Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (année scolaire 2023/2024) selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	96,1	96,5	96,3
Rural	93,1	92,7	92,9
Ensemble	95,0	95,1	95,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 11 : Répartition de la population selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun niveau d'études	27,8	44,4	33,5
Préscolaire	1,7	1,6	1,7
Primaire	27,7	30,7	28,8
Secondaire collégial	18,2	14,1	16,8
Secondaire qualifiant	13,1	5,3	10,4
Supérieur	11,5	3,8	8,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 12 : Répartition de la population âgée de 25 ans et plus selon le niveau d'étude, le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	Aucun niveau d'études (y compris Crèche/M'sid /Kouttab)	Préscolaire moderne/traditionnel	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur (y compris Post-secondaire non supérieur)
Ensemble	Masculin	29,9	0,7	27,6	17,8	12,2	11,9
	Féminin	51,3	0,4	21,4	10,5	7,9	8,5
	Ensemble	41,1	0,6	24,3	14,0	9,9	10,1
Urbain	Masculin	22,1	0,7	26,7	19,6	15,5	15,5
	Féminin	42,7	0,5	22,2	12,9	10,5	11,4
	Ensemble	33,0	0,6	24,3	16,0	12,8	13,3
Rural	Masculin	45,5	0,7	29,4	14,2	5,5	4,6
	Féminin	69,3	0,3	19,8	5,7	2,4	2,5
	Ensemble	57,9	0,5	24,4	9,8	3,9	3,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 13 : Nombre moyen d'années de scolarisation dans l'enseignement général de la population âgée de 25 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	7,8	5,6	6,6
Rural	3,9	2,1	3,0
Ensemble	6,5	4,4	5,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 14 : Répartition de la population non analphabète (10 ans et plus) selon les langues lues et écrites et le sexe (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Arabe	99,4	99,4	99,4
Amazigh (Tifinagh)	1,5	1,5	1,5
Français	55,5	56,7	56,0
Anglais	16,0	18,8	17,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 15 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	14,1	31,0	19,8
Féminin	29,3	50,5	36,3
Ensemble	22,0	40,9	28,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 16 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et les groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	10 - 14 ans	2,7	2,4	2,6
	15 - 19 ans	2,9	3,5	3,2
	20 - 24 ans	5,0	7,1	6,1
	25 - 29 ans	8,1	13,4	10,9
	30 - 34 ans	12,1	20,6	16,5
	35 - 39 ans	17,5	33,8	25,8
	40 - 44 ans	23,6	45,1	34,7
	45 - 49 ans	27,4	50,2	39,5
	50 - 54 ans	27,8	54,1	42,0
	55 - 59 ans	33,0	59,8	47,4
	60 ans et plus	44,0	75,4	60,5
	Ensemble	19,8	36,3	28,3
Urbain	10 - 14 ans	1,6	1,0	1,3
	15 - 19 ans	1,3	1,1	1,2
	20 - 24 ans	2,6	3,2	2,9
	25 - 29 ans	4,2	6,7	5,5
	30 - 34 ans	7,0	12,5	9,9
	35 - 39 ans	11,0	23,3	17,3
	40 - 44 ans	16,1	34,7	25,7
	45 - 49 ans	18,6	38,1	29,1
	50 - 54 ans	19,4	42,8	32,1
	55 - 59 ans	22,8	48,6	36,8
	60 ans et plus	33,7	67,6	51,6
	Ensemble	14,1	29,3	22,0
Rural	10 - 14 ans	4,5	4,8	4,7
	15 - 19 ans	5,8	7,8	6,8
	20 - 24 ans	9,5	15,4	12,4
	25 - 29 ans	15,8	27,2	21,7
	30 - 34 ans	22,3	37,1	29,9
	35 - 39 ans	29,8	53,7	42,1
	40 - 44 ans	37,7	65,9	52,0
	45 - 49 ans	43,7	75,0	59,8
	50 - 54 ans	44,7	78,5	62,6
	55 - 59 ans	54,8	85,0	70,7
	60 ans et plus	65,8	92,6	79,8
	Ensemble	31,0	50,5	40,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 17 : Répartition de la population selon les expressions linguistiques utilisées et le sexe (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Darija	91,5	88,1	89,8
Tachelhit	3,9	4,1	4,0
Tamazight	7,2	7,0	7,1
Tarifit	30,7	31,5	31,1
Hassania	0,1	0,1	0,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 18 : Taux de prévalence du handicap selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	5,5	5,7	5,6
Rural	6,4	6,3	6,3
Ensemble	5,8	5,9	5,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 19 : Taux de prévalence du handicap selon le sexe, le milieu de résidence et les grands groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Sexe	Moins de 15 ans	15 - 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Ensemble	Masculin	2,2	3,8	19,2	5,8
	Féminin	1,8	3,0	22,0	5,9
	Ensemble	2,0	3,4	20,7	5,9
Urbain	Masculin	2,1	3,6	17,5	5,5
	Féminin	1,7	2,9	20,9	5,7
	Ensemble	1,9	3,2	19,3	5,6
Rural	Masculin	2,3	4,4	22,8	6,4
	Féminin	1,8	3,4	24,6	6,3
	Ensemble	2,1	3,9	23,7	6,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 20 : Taux de couverture médicale selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	69,4	69,8	69,6
Rural	72,3	73,7	73,0
Ensemble	70,4	71,1	70,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 21 : Population (5ans et plus) ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement selon le sexe, le milieu de résidence et les groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Sexe	5 - 14 ans	15 ans et plus
Ensemble	Masculin	25,4	62,3
	Féminin	24,4	54,6
	Ensemble	24,9	58,3
Urbain	Masculin	32,0	68,8
	Féminin	31,3	62,3
	Ensemble	31,7	65,4
Rural	Masculin	14,4	49,7
	Féminin	12,7	38,6
	Ensemble	13,6	44,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 22 : Population (5ans et plus) ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant la date de référence du recensement selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'étude (%)

Milieu de résidence	Sexe	Aucun niveau d'études (y compris Crèche/M'sid/ Kouttab)	Préscolaire moderne/ traditionnel	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur
Ensemble	Masculin	24,3	21,1	41,8	70,8	85,8	94,7
	Féminin	26,2	21,7	43,3	66,1	83,8	94,4
	Ensemble	25,5	21,4	42,5	68,8	84,9	94,6
Urbain	Masculin	27,4	24,1	45,7	73,5	87,4	95,4
	Féminin	30,9	25,1	48,7	70,9	85,7	95,1
	Ensemble	29,7	24,6	47,1	72,4	86,6	95,2
Rural	Masculin	21,3	15,4	35,2	64,7	79,0	91,5
	Féminin	20,4	15,1	33,7	52,2	74,5	89,9
	Ensemble	20,7	15,3	34,5	60,1	77,0	90,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 23 : Population (5ans et plus) possédant un téléphone mobile personnel selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	75,8	70,3	73,0
Rural	69,9	53,3	61,5
Ensemble	73,8	64,6	69,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 24 : Population (5ans et plus) possédant un ordinateur personnel selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	10,0	6,6	8,2
Rural	1,9	1,2	1,6
Ensemble	7,2	4,8	6,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 25 : Répartition de la population active âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	78,8	21,2	100,0
Rural	91,8	8,2	100,0
Ensemble	82,8	17,2	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 26 : Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	64,3	15,7	38,8
Rural	66,3	5,7	35,2
Ensemble	65,0	12,4	37,6

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 27 : Taux d'activité selon le sexe et les groupes d'âges quinquennaux (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
15 - 19 ans	21,9	4,5	13,4
20 - 24 ans	59,4	20,1	39,3
25 - 29 ans	83,0	24,6	52,4
30 - 34 ans	89,4	19,0	52,7
35 - 39 ans	91,6	15,8	52,7
40 - 44 ans	90,7	15,3	51,9
45 - 49 ans	89,7	14,1	49,6
50 - 54 ans	85,5	12,1	45,9
55 - 59 ans	78,4	10,5	41,8
60 ans et plus	29,5	2,6	15,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 28 : Répartition de la population active occupée (âgée de 15 ans et plus) selon le statut dans la profession et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	3,6	1,9	3,1
Indépendant	26,4	27,0	26,6
Salarié du secteur public	22,0	9,7	18,3
Salarié du secteur privé	38,8	50,8	42,5
Aide familial	1,2	3,1	1,8
Apprenti	1,0	0,6	0,9
Coopérateur/Associé	2,9	1,9	2,6
Autre	4,1	5,1	4,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 29: Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	28,0	36,7	29,9
Rural	30,5	45,3	31,7
Ensemble	28,9	38,0	30,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 30 : Population légale, nombre et taille moyenne des ménages

	Urbain	Rural	Ensemble
Population légale	1 505 714	788 951	2 294 665
Nombre de ménages	390 123	184 892	575 015
Taille moyenne des ménages (personne par ménage)	3,8	4,2	3,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 31 : Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	300 983	89 140	390 123
Rural	154 973	29 919	184 892
Ensemble	455 956	119 059	575 015

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 32 : Répartition des chefs de ménages selon le sexe, le milieu de résidence et les groupes d'âges (%)

Milieu de résidence	Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	10 - 14 ans	0,0	-	0,0
	15 - 19 ans	0,2	0,4	0,2
	20 - 24 ans	1,0	1,7	1,1
	25 - 29 ans	3,0	3,2	3,0
	30 - 34 ans	6,1	4,3	5,7
	35 - 39 ans	9,3	5,5	8,5
	40 - 44 ans	11,6	6,9	10,7
	45 - 49 ans	11,5	7,9	10,8
	50 - 54 ans	11,5	9,9	11,2
	55 - 59 ans	10,8	10,9	10,9
	60 - 64 ans	11,9	13,7	12,2
	65 - 69 ans	9,7	11,5	10,1
	70 - 74 ans	6,6	9,9	7,3
	75 ans et plus	6,9	14,3	8,4
Urbain	10 - 14 ans	0,0	-	0,0
	15 - 19 ans	0,2	0,5	0,3
	20 - 24 ans	1,0	1,9	1,2
	25 - 29 ans	2,9	3,3	3,0
	30 - 34 ans	5,9	4,3	5,6
	35 - 39 ans	9,0	5,5	8,2
	40 - 44 ans	11,3	7,0	10,3
	45 - 49 ans	11,1	8,0	10,4
	50 - 54 ans	11,5	10,0	11,1
	55 - 59 ans	11,0	10,9	11,0
	60 - 64 ans	12,2	13,7	12,6
	65 - 69 ans	10,0	11,3	10,3
	70 - 74 ans	6,8	9,7	7,5
	75 ans et plus	7,0	13,8	8,5
Rural	10 - 14 ans	-	-	-
	15 - 19 ans	0,2	0,1	0,1
	20 - 24 ans	0,8	1,0	0,9
	25 - 29 ans	3,0	3,0	3,0
	30 - 34 ans	6,4	4,3	6,1
	35 - 39 ans	9,8	5,4	9,1
	40 - 44 ans	12,3	6,6	11,4
	45 - 49 ans	12,3	7,5	11,5
	50 - 54 ans	11,6	9,7	11,3
	55 - 59 ans	10,5	10,9	10,6
	60 - 64 ans	11,1	13,6	11,5
	65 - 69 ans	9,1	11,9	9,5
	70 - 74 ans	6,2	10,4	6,8
	75 ans et plus	6,8	15,5	8,2

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 33 : Répartition des chefs de ménages selon l'état matrimonial, le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	État matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	Célibataires	7,5	15,5	9,2
	Mariés	89,6	27,4	76,8
	Divorcés	1,7	14,4	4,3
	Veufs	1,2	42,7	9,8
Urbain	Célibataire	8,2	15,9	10,0
	Mariés	88,6	26,1	74,3
	Divorcés	1,8	15,9	5,0
	Veufs	1,3	42,1	10,6
Rural	Célibataire	6,2	14,3	7,5
	Mariés	91,6	31,3	81,9
	Divorcés	1,3	10,1	2,7
	Veufs	0,9	44,3	7,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 34 : Taux d'analphabétisme des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	22,1	49,0	31,2
Féminin	52,2	79,1	59,1
Ensemble	29,1	54,1	37,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 35 : Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun niveau d'études (y compris Crèche/M'sid/Kouttab)	33,0	57,8	40,9
Préscolaire moderne/traditionnel	0,8	0,8	0,8
Primaire	25,6	25,4	25,5
Secondaire collégial	14,3	9,4	12,7
Secondaire qualifiant	12,7	3,9	9,9
Supérieur (y compris Post-secondaire non supérieur)	13,7	2,7	10,2

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 36 : Taux de prévalence du handicap chez les chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	7,9	14,0	9,3
Rural	9,9	17,7	11,2
Ensemble	8,6	15,0	9,9

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 37 : Taux d'activité des chefs de ménages âgés de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	69,4	21,6	58,3
Rural	71,1	9,3	60,7
Ensemble	70,0	18,4	59,1

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 38 : Répartition des chefs de ménages actifs occupés (15 ans et plus) selon le statut dans la profession et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	4,7	2,4	4,0
Indépendant	29,9	31,1	30,3
Salarié du secteur public	22,5	10,0	18,6
Salarié du secteur privé	35,1	48,9	39,4
Aide familial	0,0	0,0	0,0
Apprenti	0,6	0,2	0,5
Coopérateur/Associé	2,7	1,7	2,4
Autre	4,4	5,7	4,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 39 : Taux de chômage des chefs de ménages (15 ans et plus) selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	16,7	24,3	17,4
Rural	23,6	27,3	23,7
Ensemble	19,1	24,7	19,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 40 : Répartition des ménages selon le type d'habitat et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Villa / Étage de villa	1,9	0,5	1,4
Appartement	8,4	0,8	6,0
Maison marocaine traditionnelle	6,4	4,1	5,7
Maison marocaine moderne	80,9	46,3	69,8
Habitat sommaire ou bidonville	0,6	1,5	0,9
Logement rural	0,8	44,0	14,7
Autre	0,9	2,8	1,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 41 : Répartition des ménages selon l'âge du logement et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	19,8	20,6	20,0
10 -19 ans	35,4	26,0	32,4
20 - 49 ans	40,5	32,4	37,9
50 ans ou plus	4,3	20,9	9,7

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 42 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire, copropriétaire ou accédant à la propriété	64,9	76,3	68,6
Locataire	19,7	2,6	14,2
Logement de fonction	1,5	2,1	1,7
Logement gratuit	12,4	17,0	13,9
Autre	1,5	1,9	1,6

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 43 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Une pièce	12,4	20,6	15,0
Deux pièces	31,1	34,1	32,1
Trois pièces	31,6	27,5	30,3
Quatre pièces	13,0	11,6	12,6
Cinq pièces et plus	11,9	6,2	10,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 44 : Taux d'occupation des logements (Nombre moyen de personnes par pièce d'habitation) selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Région de l'Oriental	1,3	1,7	1,4

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 45 : Proportion des ménages disposant des équipements de base du logement selon le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	98,2	94,5	97,0
W.C	99,4	88,5	95,9
Pièce d'eau	80,2	39,7	67,2
Électricité	98,9	92,7	96,9
Eau courante	95,2	43,1	78,5

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 46 : Répartition des ménages dont les logements ne sont pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable selon les sources d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Fontaine, puits, matfia ou point d'eau équipé	35,4	49,9	47,7
Vendeur d'eau potable	32,1	18,0	20,1
Puits ou matfia non équipés	14,1	17,5	17,0
Source, oued ou ruisseau	3,4	9,9	8,9
Autre	15,0	4,8	6,3

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 47 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau public d'assainissement	91,8	10,5	65,7
Fosse septique	4,8	40,4	16,2
Puits perdu	2,5	30,1	11,4
Dans la nature	0,6	17,4	6,0
Autre	0,3	1,5	0,7

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Tableau n° 48 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers et le milieu de résidence (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Bac à ordures de la commune	71,1	11,3	51,9
Camion de la commune / Camion privé	25,7	11,7	21,2
Dans la nature	2,7	72,6	25,1
Autre	0,5	4,5	1,8

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024



المندوبية السامية للتخطيط
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

المديرية الجهوية لجهة الشرق

25 شارع محمد الدرفوفي ص.ب 408 وجدة

DIRECTION REGIONALE DE L'ORIENTAL

25 Bd Mohammed Derfoufi B.P 408 Oujda

الهاتف: 05 36 68 04 30

الفاكس: 05 36 68 49 34

www.hcp.ma

www.hcp.ma/region-oriental

Royaume du Maroc



HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ | ⵙⴰⵏⴰⵢⴰⵏ

Direction Régionale de l'Oriental

25، شارع محمد الدرفوفي، ص.ب 408، وجدة 60000

25, Boulevard Mohammed Derfoufi, B.P : 408, Oujda 60000

الهاتف : 05 36 68 04 30

الفاكس : 05 36 68 49 34



www.hcp.ma/region-oriental